



Les travailleuses de la Justice fêtent la Journée de la femme

Louh salue le rôle de l'Algérienne dans le secteur

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3203 - Ven. 7 - Sam. 8 mars 2014 - Prix : 10 DA

Elections présidentielles

Le FLN mobilise ses militants

Page 4

Ultime visite du Premier ministre dans la wilaya de Tipasa

Sellal appelle à un vote «massif»

Lire page 4

Ultime avertissement donné au Qatar

Par Mohamed Habili

On savait bien que tout n'allait pas pour le mieux au sein du Conseil de Coopération du Golfe, qu'il y avait certains sujets sur lesquels tout le monde n'était pas sur la même position que l'Arabie saoudite, la pièce maîtresse de cette organisation régionale vouée à l'origine à la défense des pays membres, mais qui s'est découverte ces derniers temps, notamment depuis la chute du Mur de Berlin, une toute autre vocation. On en a encore eu récemment une assez bonne illustration avec le refus d'Oman de s'engager plus avant dans une politique de confrontation avec l'Iran, le contrepoids dans la région à l'Arabie saoudite, en s'inscrivant en faux contre l'idée de constitution d'une armée commune dans un délai rapproché. Toutefois, ce n'est pas cette voix discordante qui allait se révéler dangereuse pour la cohésion de l'ensemble. En fait, Oman peut toujours étaler ses sentiments d'amitié envers l'Iran, du moment qu'il se garde de pousser sa dissidence jusqu'à vouloir sortir de l'organisation, et donc changer de camp, ses états d'âme lui seront toujours pardonnés, d'autant qu'il se peut bien qu'il ne soit pas le seul à les entretenir. Non, la goutte qui a fait déborder le vase des rancœurs accumulées de l'Arabie saoudite, ce n'est pas d'Oman qu'elle est tombée, mais du Qatar, qui décidément ne se fait pas à l'idée qu'il y a plus grand que lui au sein du Conseil, et qu'en conséquence il est mal venu de briguer le leadership à cette échelle. Suite en page 3

Journée internationale de la femme

Bonne fête mesdames

- Condition féminine en Algérie/ Le chemin est encore long
- La DGSN honore les femmes algériennes
- Quand les préjugés freinent l'évolution
- La date célébrée par de nombreuses activités



Ph > D. R.

Marchés de gros de fruits et légumes

L'Union des commerçants réclame une révision de la loi

Page 6

Palais de la culture Moufdi-Zakaria d'Alger Vibrant hommage à Aïcha Haddad

Page 13

Les travailleuses de la Justice fêtent la Journée de la femme

Louh salue le rôle de l'Algérienne dans le secteur

■ Comme à l'accoutumée, cette journée est l'occasion de faire le point sur les acquis de la femme algérienne. Pour la Justice, le ministre Louh s'est félicité, jeudi, de la place de la femme dans le secteur.

Reste à savoir si ces femmes réussiront là où les hommes ont échoué...

Par Yasmine Ayadi

La justice est un baromètre indéniable de la démocratie. Si le chemin qui reste à faire est long pour la justice et pour la

La DGSN honore les femmes algériennes

LA DIRECTION générale de la Sûreté nationale (DGSN) a organisé, jeudi à Alger, une cérémonie en l'honneur des femmes journalistes et policières, à l'occasion de la Journée mondiale de la femme coïncidant avec le 8 mars. A cette occasion, le général-major Abdelghani Hamel, directeur général de la Sûreté nationale, a honoré des femmes journalistes, en guise de reconnaissance pour leur dévouement dans le travail et leur a remis des présents symboliques.

Organisé à l'Ecole supérieure de police Ali-Tounsi, la cérémonie, qui coïncide avec le 41^e anniversaire de sortie de la 1^{re} promotion de femmes policières, a été marquée par la présence de plusieurs moudjahidate, de présidentes d'associations, de femmes artistes, sportives et journalistes. A cette occasion, des policières, des artistes, des journalistes et des femmes du mouvement associatif, ainsi que des personnalités nationales et sportives ont été distinguées, en reconnaissance de leurs réalisations qui ont démontré les capacités de la femme algérienne. Dans une allocution lue en son nom par la directrice de l'enseignement et des écoles, Medouri Nacera, le directeur général de la Sûreté nationale a appelé la femme policière à s'imposer et à s'affirmer davantage au sein du corps de la Sûreté nationale.

«Le nombre global des femmes dans le corps de la Sûreté nationale s'élève à 16 565, entre cadres, gradées, agents de police et fonctionnaires», soit 8,68% de l'effectif global, a indiqué le même responsable. Pour sa part, le directeur de la communication et des relations publiques à la DGSN, le commissaire divisionnaire Djilali Boudalia, a souligné que «la femme policière a fait ses preuves, à travers son dévouement dans l'accomplissement de sa mission depuis son adhésion aux rangs de la Sûreté nationale et après avoir investi plusieurs spécialités qui lui ont permis d'acquérir une grande expérience sur le terrain».

Meriem B.

démocratie, les responsabilités qu'ont les femmes dans les institutions de justice sont également une autre épreuve de savoir si les robes noires au féminin mèneront à bon port le droit du citoyen à une juste justice. La tâche n'est certes pas facile, mais il est s'avère nécessaire, par respect à la justice et à la femme, d'honorer les valeurs et les rôles que doivent jouer ces deux éléments, la justice et la femme, pour la protection des droits et la lutte contre la corruption qui gangrène le pays. Le ministère de la Justice a organisé avant-hier une cérémonie en l'honneur des travailleuses du secteur à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Dans son allocution à cette occasion, le ministre de la Justice garde des Sceaux, Tayeb Louh, a fait montre de satisfaction de la place qu'occupe l'Algérienne dans la justice. Le ministre a indiqué, dans ce sens, qu'elles représentent 41% du corps de la justice. La femme est présente au niveau de toutes les juridictions, y compris la Cour suprême et le Conseil d'Etat présidée par une femme, a précisé M. Louh. Et d'ajouter que la femme était également présente dans l'administration centrale,



Ph./DR

les différentes juridictions, les écoles de formation et les greffes où le nombre de femmes avoisine les 66% et les différents métiers d'auxiliaires de justice représentés par 32% de femmes. M. Louh a, à ce propos, souligné que les droits de la femme en Algérie sont «préservés», affirmant que personne ne peut mettre en doute les capacités de la femme algérienne face aux défis quelle qu'en soit l'ampleur pour servir les intérêts suprêmes du pays. Il a rappelé, à cette occasion, que l'Algérie a répondu, dans le cadre de ses principes et valeurs spirituelles, aux exigences des conventions et déclarations internationales relatives aux droits de la femme. Il s'agit, selon lui, d'acquis à travers lesquels l'Algérie devance plus d'un pays. Par ailleurs, M. Louh a rappelé l'amendement de la Constitution en 2008 dans l'objectif de promouvoir les droits politiques de la femme et d'élargir ses chances de représentativité au sein des Assemblées élues. Il a relevé

que c'est grâce à cet amendement que le taux de représentativité des femmes dans ces Assemblées a atteint, lors des élections locales et législatives, un niveau «inégalé» par rapport à d'autres pays qui se considèrent comme «pionniers en matière de promotion des droits de la femme». M. Louh a, d'autre part, salué la révision des codes de la famille et de la nationalité ayant consacré l'égalité entre l'homme et la femme en matière de droits et devoirs, soulignant que tous les acquis réalisés par la femme ont été rendus possibles grâce à la détermination de l'Etat qui croit au rôle efficace de la femme. Y.A.

Condition féminine en Algérie

Le chemin est encore long



Comme chaque année, la célébration de la Journée de la femme en Algérie est une occasion de faire le point sur les avancées de la situation des femmes algériennes et comme chaque année l'esprit et le principe de cette journée est de promouvoir et protéger les droits des femmes, en attendant l'égalité... Oui, les associations féminines ont encore un long chemin à faire pour l'amélioration

des conditions de la femme et ce, malgré les progrès notables enregistrés. Nous sommes en 2014 et cette date est toujours aussi nécessaire pour rappeler que non, l'homme ne domine pas la femme et que non, il n'est pas du tout normal qu'il y ait ne serait-ce que la moindre disparité homme femme dans n'importe quel domaine, soit-il politique, économique ou social. Même si

les modifications du code de la famille en 2005 et l'amendement de la Constitution en 2008 confirment les avancées du combat des femmes, l'accès aux droits acquis par les textes de loi fait toujours défaut. De nombreux activistes des droits de la femme en Algérie s'accordent à dire que l'information, l'éducation et la sensibilisation sont les seuls moyens disponibles pour faire avancer les choses. La création en 2013 de la Confédération des femmes chefs d'entreprises est assez révélatrice de cette avancée qualitative de l'activité féminine. Au plan politique, l'année 2012 a été une année particulière pour les femmes algériennes dans la mesure où elles ont réalisé de nouveaux acquis grâce aux efforts colossaux consentis et sanctionnés par la promulgation de la loi sur l'élargissement de la représentation de la femme dans les Assemblées élues, outre la mise en place d'une stratégie pour l'intégration et la promotion de la femme. L'Algérie se rattrape aussi sur la participation des femmes en politique. Le nouveau Parlement algérien issu des législatives de mai 2012 compte 145 femmes sur 462 sièges. Un chiffre salué, même si celui-ci diminue dès lors qu'on monte en grade. Trois femmes occupent des postes ministériels. Elles sont autant à présider un parti politique. Alors, les prochaines avancées pour les femmes, c'est pour quand ?

Meriem Benchaouia

Journée internationale de la femme

Quand les préjugés freinent l'évolution

■ Célébrée cette année sous le thème «L'égalité pour les femmes, c'est le progrès pour toutes et tous», la Journée internationale de la femme fournit une occasion de dresser un bilan des progrès réalisés en matière de promotion et d'émancipation des droits de la femme algérienne. C'est également une opportunité d'appeler et d'œuvrer à réduire les inégalités et les injustices, particulièrement celles provenant des mentalités archaïques d'une société, qui bien qu'affichant une certaine évolution socio-économique, demeure prisonnière de préjugés, d'idées, d'us et de coutumes ancestrales.

Par Lynda Naili Bourebrab

De ce fait, une évaluation du parcours de la femme algérienne depuis l'indépendance, bien qu'elle montre indéniablement une évolution certaine de la condition féminine en Algérie, résultats d'efforts consentis au plus haut lieu de l'Etat, il n'en demeure pas moins que malheureusement son épanouissement reste otage des esprits archaïques, obsolètes et dépassés, la réduisant à un statut de mineure à vie, et voulant à tout prix cloîtrer le rôle de la femme à son rôle primitif domestique et procréateur.

Pourtant, aujourd'hui, en plus de sa participation physique et morale à la guerre de Libération, à la lutte contre l'obscurantisme intégriste durant la décennie noire, la femme algérienne n'a plus rien à prouver en termes de compétences et d'aptitudes. En démontrent les chiffres faisant ressortir une prédominance féminine dans divers secteurs tels que l'Education nationale, l'Enseignement supérieur, la recherche scientifique, la Santé, administrations. Mieux. Outre d'avoir massivement intégré les différents corps constitués et celui de la magistrature, la femme algérienne a réussi à accéder à de hauts postes de responsabilité. D'autre part, en termes de conquête du marché du travail, tout comme leurs droits au travail, le taux d'activité des Algériennes dans le domaine économique a considérablement augmenté, en ce sens où désormais des femmes se sont lancées dans le commerce et l'entrepreneuriat, et bon nombre d'entre elles ont parfaitement réussi dans ce créneau qui, il y a quelques années encore, était l'apanage des hommes.



«Le père peut le faire mais vous, vous n'avez pas le droit», répète-t-on aux guichets des postes. «A moins que vous vous annonciez en tant que donatrice, par en tant que mère !!!». Dans les mairies, on a refusé le droit à des mamans venues légaliser des autorisations pour pratiquer le sport, aller en excursion dans le cadre scolaire, voire même une autorisation d'opérer un enfant mineur dont le père était absent. Tout cela résulte du fait que les préposés aux guichets ignorent parfaitement les textes de loi régissant la famille et pour lesquels leurs administrations n'ont pas jugé utile de leur dispenser des formations et au-tre recyclage afin de comprendre, entre autres, que l'interprétation de l'expression «autorisation parentale» n'est pas autorisation paternelle, car le terme juridique «parental» inclut aussi bien le père que la mère.

D'ailleurs, la création de l'association de femmes chefs d'entreprises (SEVE), ou encore plus récemment la Confédération des femmes chefs d'entreprises, renvoie à l'importance et à la reconnaissance de leur capacité à investir ce créneau. Par ailleurs, sur le plan politique, après une participation timide (encore une fois à cause d'une société féodale) dans l'activisme politique, depuis 2012, suite à la promulgation de la loi sur l'élargissement de la représentation de la femme dans les Assemblées élues, résultat des réformes politiques engagées par le président de la République en faveur de la femme algérienne, a permis la mise en place d'une stratégie pour l'intégration et la promotion de la femme. Sur ce plan, il est en effet à déplorer que l'intégration de la femme dans des postes de prise de décision reste franchement insuffisante. En effet, le nombre de femmes ministres, walis, chefs de daïra est nettement en-deçà des attentes. Sur le terrain, nombreuses sont celles qui peinent

encore à faire face à des obstacles pour parvenir à l'égalité des chances et de traitement dans leur emploi ou encore à traverser le plafond de verre qui leur barre l'accès à plus hautes responsabilités. Ceci étant, il faut reconnaître pourtant qu'en matière de salaires, rares sont les cas de disparités en termes d'égalité entre les sexes sur les lieux de travail pour le même poste de travail. Chose qui pourtant continue à poser problème même dans les pays les plus développés tels que la France où l'égalité dans les salaires persiste à nos jours à être un sujet de débat.

Néanmoins et à ce stade, une carence, et pas des moindres, est à soulever concernant la difficulté pour les femmes d'exercer leur tutelle légale pourtant consacrée par la loi, sur leurs enfants. Ainsi, à moins d'attester de son veuvage ou de son divorce, des mères se sont vues refuser aux guichets des administrations compétentes l'ouverture de carnets de compte d'épargne. «Vous n'avez pas le droit madame. Son

En somme, la célébration du 8 mars 2014, outre les festivités, les cadeaux, les fleurs pour célébrer les victoires et les acquis chèrement payés, c'est surtout, ou plutôt cela devrait être une opportunité pour les femmes algériennes, quels que soient leurs statuts sociaux, juridiques et professionnels, que ce soit à titre individuel ou par le biais d'associations et autres collectifs féminins, de dresser des bilans, réfléchir, échanger, se mobiliser pour définir de meilleures stratégies à même d'aller de l'avant pour d'autres victoires plus pertinentes à arracher. Etre femme politicienne, intellectuelle, chef d'entreprise, ingénieure, médecin, policière ou ouvrière c'est bien, mais avoir l'ensemble de ses droits, se faire respecter et être reconnue comme un individu à part entière dans sa famille, sa société, dans son lieu de travail, c'est encore mieux.

L. N. B.

La date célébrée par de nombreuses activités

La Journée internationale de la femme est célébrée en force cette année à Béjaïa, outre le mouvement associatif qui l'a marquée avec des activités culturelles et ouvrages réalisés par des femmes un peu partout dans la wilaya. L'union de wilaya (Ugta) a choisi d'organiser une journée d'information sur la femme et le travail. Une conférence a été animée par Hadjira Naït Ouarab qui a abordé les textes juridiques, notamment la loi 90/11, relative au travail qui, selon elle, «n'a pas fait de discrimination à l'égard de la femme qui travaille». Mme Ait Ouarab dira que «la femme qui travaille possède les mêmes droits que l'homme». Elle a estimé que «le harcèlement dans le travail est une réalité dans notre pays et que les femmes en souffrent, mais elles ne doivent pas se taire et rester les bras croisés». Pour elle, «il faut dénoncer ces actes». La formatrice de l'Ugta expliquera aux femmes, textes à l'appui, leurs droits et comment s'y prendre. La chambre de l'artisanat et des métiers de Béjaïa a organisé aussi un programme au niveau de la salle des fêtes «Le villageois» d'Ihaddaden où une exposition, une conférence et une démonstration de «Henni» ont été déclinées. La rencontre a

été inaugurée par le wali. Trois femmes ont été primées pour leurs ouvrages et les autres participantes ont reçu des titres d'encouragement pour leurs efforts à l'occasion. Le directeur de la chambre de l'artisanat et des métiers a rendu hommage à ses collègues à qu'il a remis des cadeaux à cette occasion. Au niveau du centre islamique d'Ihaddaden, deux conférences ont été dispensées par, notamment Naïma Aït Mehdi sur «la femme dans la religion et la réalité». Il était question de parler de la femme dans l'Islam et la femme dans sa vie quotidienne et ses rapports avec la société et l'homme de manière générale. «La femme entre le christianisme et l'Islam» était aussi le thème d'une conférence animée par Rafik Lahmer responsable du centre islamique d'Ihaddaden. Il était question de décliner la place de la femme dans les deux religions et le traitement qui lui est réservée et les différences existantes entre les deux religions. Enfin, à la maison de la culture Taous-Amrouche un programme culturel très riche a été dispensé. Il s'est étalé sur plusieurs jours. Galas, exposition d'ouvrages réalisés par des femmes artisanes, conférences, etc. y étaient au menu. Le programme qui a

commencé depuis le 03 mars a été clôturé par un monologue de Foudil Assoul «les allumettes» («Zalamit») et aussi un gala artistique animé par plusieurs artistes. Le comité des fêtes de la ville de Béjaïa a préparé aussi un programme culturel qui a rien à envier aux autres. Il s'étalera sur deux jours. Il a été abrité par le TRB depuis hier. Un gala artistique animé par une brochette de chanteurs de la wilaya et d'autres régions du pays, un défilé de mode, etc. y sont au menu. Le collectif des associations de la commune d'Aït R'zine a préparé un programme qui s'étalera sur plusieurs jours. Il comprend un défilé de mode, une exposition préparée par les femmes artisanes de la localité, etc. L'association «Taftah» du village Thibouamouchine de Seddouk a rendu hommage à la doyenne de la chanson kabyle N'a Chérifa. Une exposition, une conférence... ont été animées à cette occasion au profit des femmes du village et des localités voisines. Plusieurs autres associations et autres structures de la jeunesse n'ont pas raté cette occasion pour rendre hommage à la femme comme c'était le cas au CFPAS de Tazmalt, à Akbou, Barbacha...

Hocine Cherfa

LA QUESTION DU JOUR

Ultime avertissement donné au Qatar

Suite de la page une

Depuis qu'il abrite la plus grande base américaine à l'étranger, et qu'il sait ne rien craindre sous ce parapluie déployé sur son sol, juste au-dessus de sa tête, mais aussi depuis qu'il dispose de cette arme de destruction massive, qui fait des merveilles, qu'est son bouquet de chaînes de télévision, il se sent pousser des ailes et meurt d'envie de donner la pleine mesure de sa volonté de puissance... en déstabilisant un maximum de pays arabes. Il faut reconnaître que son tableau de chasse est déjà assez impressionnant : il a fait, ou du moins il croit avoir fait tomber Kaddafi, avoir fortement contribué à la chute de Ben Ali et de Moubarak, avoir allumé et alimenté la guerre en Syrie, avoir pris le contrôle du Mali n'était l'intervention française. Et si l'insurrection n'a pas éclaté en Algérie, ce n'est pas faute de l'avoir voulu ni d'avoir mis les moyens pour ce faire. Seulement voilà, tant de succès remportés dans son champ d'activité, et en si peu de temps, ont fini par lui faire perdre le sens de la mesure, au point qu'il ne craint plus d'aller à l'encontre des intérêts de l'Arabie saoudite, lesquels pourtant sont censés être les siens. Il faut en tout cas que cette dernière ait senti qu'elle était menacée par son activisme de forcené pour se voir dans l'obligation de recourir à une mesure d'exception : le rappel de son ambassadeur, en coordination avec ceux des Emirats arabes unis et du Bahreïn décidés par leurs autorités respectives, pour bien montrer qu'il faut qu'il s'arrête car la mesure est à son comble. Si ce geste de fort mécontentement n'équivaut pas à une rupture diplomatique, il n'en reste pas moins qu'il est de nature à y préluder. Le Qatar ne s'y trompe d'ailleurs pas qui fait aussitôt savoir qu'il ne fera pas jouer en l'occurrence le principe de réciprocité. Ce qui ne l'empêche pas de récuser le reproche qui lui est fait de violer le sacrosaint principe du Conseil de coopération qui interdit l'ingérence dans les affaires intérieures de ses membres. A vrai dire, il est plus explicite encore. Il ne nie pas qu'effectivement il s'ingère dans ce qui ne le regarde pas mais seulement de le faire au détriment des pays du Conseil de coopération. Certes, il ne va pas jusqu'à préciser ce qui lui vaut ce triple rappel d'ambassadeurs, mais il est facile de comprendre que c'est son soutien aux Frères musulmans égyptiens qui fait problème. Or pour l'Arabie saoudite comme pour bien des monarchies du Golfe, l'Egypte n'est pas un pays arabe comme un autre, il mérite des égards et d'autres choses encore. Il en coûtera cher au Qatar de continuer à croire qu'il peut faire ne serait-ce que le centième de ce qu'il fait en Syrie, par exemple.

M. H.

Ultime visite du Premier ministre dans la wilaya de Tipasa

Sellal appelle à un vote «massif»

■ Depuis sa nomination à la tête du gouvernement en septembre 2012, le Premier ministre Abdelmalek Sellal a clôturé jeudi, les visites dans les 48 wilayas du pays. Evaluant cette tournée, Sellal a souligné que l'Algérie «est un grand chantier et le peuple algérien croit aujourd'hui en son développement socio-économique». Il a mis en garde aussi «ceux qui appellent à la fitna et les aventuriers» contre toute atteinte à la stabilité du pays à la veille de la présidentielle.

Par Ahcene H.

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé jeudi à Tipasa que l'Etat avait pris toutes les dispositions à même de garantir l'organisation dans la transparence de l'élection présidentielle du 17 avril 2014. Tout en appelant les citoyens à participer «massivement» à cette élection, pour «exprimer librement leur volonté et leur choix», Sellal a rappelé que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, s'est engagé à ce que le scrutin se déroule dans la «transparence» et a instruit tous les responsables à tous les niveaux à veiller à l'application stricte de la loi.

Sellal met en garde «ceux qui appellent à la fitna»

Dans une allocution prononcée lors d'une rencontre avec les élus et les représentants de la société civile de la wilaya de Tipasa où il était en visite de travail, le Premier ministre a mis en garde aussi «ceux qui appellent à la fitna et les aventuriers» contre toute atteinte à la stabilité du pays à la veille de la présidentielle. «L'Algérie s'est engagée sur la voie du développement, du progrès, de la paix et de la sécurité dans un contexte géostratégique extrêmement tendu et ce sera difficile de poursuivre notre marche si nous ne pouvons pas préserver la stabilité que tentent de compromettre les partisans de la fitna et les aventuriers», a fait observer Sellal. «La démocratie ne peut mener à la fitna tout comme le passé ne saurait resurgir», a encore asséné le Premier ministre. «Nous avons appris à vivre dans la paix et nous allons lutter pour la conserver»,



Ph. A. D. R.

a-t-il dit, affirmant qu'«il n'est pas question de revenir en arrière». «Nous allons nous mobiliser pour conserver la paix et la stabilité à travers l'accomplissement de notre devoir électoral dans l'intérêt suprême de l'Algérie, ni plus ni moins», a encore asséné Sellal. En outre, la visite du Premier ministre à Tipasa marque aussi l'achèvement d'une tournée à travers les 48

wilayas du pays. Evaluant cette tournée, M. Sellal a souligné que l'Algérie «est un grand chantier et le peuple algérien croit aujourd'hui en son développement socio-économique». Toutefois, il a indiqué avoir relevé plusieurs lacunes et problèmes lors de ces visites. «Nous allons faire face à ces problèmes et y mettre fin», a-t-il soutenu, car «il faut que le développement du pays soit hors

du secteur des hydrocarbures et les efforts déployés vont dans ce sens». Le Premier ministre a salué en outre les efforts de l'Exécutif et s'est «félicité» dans le même contexte des réalisations accomplies en Algérie. Il a indiqué que l'Algérie d'aujourd'hui «est reconnue au niveau international et constitue une référence politique et géostratégique», ajoutant qu'il s'agit d'une «reconnaissance dont

le mérite revient aux hommes». Au terme de sa visite, le Premier ministre a annoncé un programme complémentaire de 30,98 milliards DA au profit de la wilaya de Tipasa. Cette enveloppe financière est destinée, a-t-il indiqué, à améliorer les conditions de vie des habitants de Tipasa et à combler les lacunes enregistrées dans divers secteurs.

A. H.

Elections présidentielles

Le FLN mobilise ses militants



La direction du FLN a organisé hier à Zéralda, une rencontre avec ses jeunes militants. Cette rencontre vise à sensibiliser et mobiliser cette catégorie dans la perspective des élections présidentielles du 17 avril prochain. Ainsi, plusieurs partis ont appelé le peuple algérien à ne pas boycotter pour préserver sa voix et éviter que sa volonté ne soit confisquée.

Dans son intervention, Amar Saadani est revenu sur les enjeux qui entourent les élections présidentielles prochaines et sur l'impérative mobilisation des «petits soldats» de son parti pour faire adhérer les citoyens au

scrutin prochain et les convaincre d'aller «voter massivement en faveur du président candidat Abdelaziz Bouteflika». L'intervenant a également instruit les jeunes militants de l'ex-parti unique à mener une campagne électorale «propre». «Des permanences électorales dédiées spécialement aux jeunes sont prévues dans chaque wilaya», a annoncé Saadani qui a eu droit à une ovation des militants présents à cette rencontre. Le parti El Fadjr El Djadid, les représentants d'une dizaine de partis politiques et certaines organisations de la société civile ont été unanimes à appeler les citoyens à voter

massivement pour exprimer leur choix car, ont-ils estimé, «le boycott n'est pas la solution pour changer le régime, et risque d'ouvrir la voie à tous types de dépassements». Dans ce contexte, le président du Front de l'Algérie nouvelle (FAN), Djamel Benabdeslam, a appelé les citoyens et les citoyennes «à se rendre en force aux urnes le 17 avril afin d'empêcher toute forme de fraude et de préserver leurs voix», affirmant que «le boycott n'est pas la solution pour concrétiser le changement». Le représentant de certaines organisations de la société civile, Azzedine Raza, a estimé que l'affluence des citoyens vers les bureaux de vote pour choisir le candidat qu'ils jugent apte à diriger le pays «reflète la ferme et sincère détermination du peuple algérien à dépasser tous les obstacles pour se libérer de la marginalisation». La présidente du Parti de la justice et du manifeste (PJM), Naïma Salhi, a indiqué que «le boycott n'est pas dans l'intérêt du peuple», ajoutant que la mission de ces partis consiste aujourd'hui à lancer une action de proximité et de sensibilisation au profit des citoyens à la nécessité de voter. Pour rappel, des partis politiques comptent tenir un rassemblement ce mercredi au monument des martyrs de Riadh El-Feth. Les partis concernés le RCD, Ennahda, PJD et HMS se sont mis d'accord pour constituer une «commission mixte chargée de la préparation d'une conférence nationale de dialogue sur l'avenir de l'Algérie et les mécanismes de la transition démocratique» et l'organisation de réunions périodiques.

Mustapha Chaouchi

Son conseil national s'est réuni hier Le FFS dilue sa position

APRÈS plusieurs reports, le Front des Forces Socialistes (FFS) a mis fin à son suspension. D'ailleurs, le conseil national du vieux parti de l'opposition qui s'est réuni hier soir en session extraordinaire, a finalement tranché sur sa position vis-à-vis du scrutin d'avril prochain en innovant. En effet, le FFS, a décidé de ne pas s'inscrire dans la logique du boycott, ni d'apporter son soutien à un quelconque candidat. Le parti d'Aït Ahmed a considéré que ce rendez-vous est «un non-événement» au moment où tous les regards, au niveau national et international, sont braqués sur ce scrutin.

M. C.

Constantine, capitale de la culture arabe 2015

La ville s'offre un «relooking» des façades

■ Les commerçants sont appelés à «contribuer à l'exécution des travaux qui seront entrepris par des spécialistes» qui veilleront «à moderniser les locaux tout en préservant leurs particularités architecturales».



Ph. > D. R.

Une vaste opération de «relooking» des façades des commerces situés dans trois grandes artères de la ville de Constantine sera lancée dès avril prochain, a indiqué le wali, Hocine Ouadah. Lors d'une rencontre de concertation jeudi soir avec des commerçants, des

représentants de l'Union nationale des commerçants algériens, des comités de quartiers et de la société civile, M. Ouadah a précisé que l'opération devant cibler les avenues Abane-Ramdane (ex-rue Rohault de Fleury), Mohamed-Belouizdad (ex-S-Jean) et la rue

Abderrahmane Bouderbala (ex-rue Petit) a été «décidée dans le sillage des préparatifs de la manifestation Constantine capitale 2015 de la culture arabe». M. Ouadah a indiqué, dans ce contexte, que les commerçants sont appelés à «contribuer à l'exécution des travaux qui seront entrepris par des spécialistes» qui veilleront à «moderniser les

locaux tout en préservant leurs particularités architecturales». Un bureau spécialisé a présenté une étude détaillée sur le projet de modernisation de ces commerces dans laquelle il est mentionné que les travaux prendront en considération le cachet authentique des immeubles par l'utilisation de matériaux «nobles».

Une expertise technique sur ces commerces a déjà été élaborée, en même qu'un «diagnostic détaillé», pour permettre de concrétiser ce programme, ont souligné de leur côté les responsables du bureau d'études concerné.

Le wali a indiqué, d'autre part, que les pouvoirs publics prendront en charge les travaux de réfection et de modernisation de l'éclairage public, des trottoirs et des façades des immeubles relevant du patrimoine immobilier de l'Etat. Il a précisé, à ce propos, que près de 500 immeubles situés sur les axes principaux de la ville de Constantine seront touchés, dans le cadre de cette manifestation culturelle, par d'importantes opérations de ravalement de façades. (APS)

Nouveau terminal à conteneurs de Djen Djen

La réalisation confiée au sud-coréen Daewoo

L'entreprise portuaire de Djen Djen et le sud-coréen Daewoo viennent de signer un contrat pour la réalisation d'un terminal d'une capacité de deux millions de conteneurs par an, a-t-on appris hier auprès du directeur des études et du développement de cette entreprise, Boubidi Kamel. Le projet, dont les travaux vont bientôt démarrer, fait partie d'un programme de développement du port de Djen Djen qui ambitionne à devenir le premier port de transbordement de conteneurs en Algérie, a précisé à l'APS M. Boubidi, en marge du Salon international des fournisseurs de produits et services pétroliers de Hassi Messaoud. Le coût de réalisation du terminal oscillera entre 60 et 70 milliards de DA, selon ce responsable. Le Fonds national de l'investissement participe-

ra au financement de ce projet à hauteur de 39 milliards de DA, par un crédit qu'il va accorder au port de Djen Djen avec des conditions avantageuses. Le terminal, qui sera géré par la filiale algérienne de DP World, sera une véritable porte ouverte sur la Méditerranée et pour les pays du Sahel via la transsaharienne, a-t-il ajouté. Selon le même responsable, le port s'attelle également à gagner un autre type de trafic qui est le transit du minerai destiné au complexe sidérurgique qui sera construit à Bellara (Jijel). Le port va faire transiter environ 7 millions de tonnes de minerai par an sous forme de pellets au complexe, dont la création est effective avec un partenariat algéro-qatari. L'entreprise portuaire de Djen Djen ambitionne de s'adjuger la plus grosse part du trafic

céréaliier national, grâce à la réception prochaine du terminal céréalier de GMS (Les Grands moulins du Sud) et au programme d'investissement de l'OAIC qui a acquis de nouveaux équipements de déchargement des céréales et un terrain dans la wilaya de Jijel, selon le même responsable. Le dynamisme du port de Jijel et sa capacité à générer des activités lui permettent de concurrencer celui de Tanger, plus grand port en Méditerranée, a-t-on souligné de même source. La vocation du port a été confirmée par le développement du trafic des céréales, des pipes et tubes et récemment des véhicules, dont le tonnage traité a été impressionnant et a complètement bouleversé l'économie de la région.

Mahi T.

Boumerdès : projet de réalisation de 1131 Mgw

Lancement d'une centrale électrique à Cap-Djinet

Dans le cadre de développement de la wilaya, Boumerdès a bénéficié d'un important projet de réalisation d'une centrale électrique pour la production d'électricité à Cap-Djinet, à 25 km à l'est de Boumerdès. Le projet d'une grande envergure consiste en la réalisation d'un mégaprojet de production d'électricité et d'évacuation de l'énergie. Une centrale électrique à cycle combiné d'une puissance de 1131,1 MGW et une configuration de tranches CC mono-arbre de 378,3 MW chacune. Le coût global du projet est estimé à 1,1 milliard de dollars, soit 81 milliards de dinars algériens, pour un délai de réalisation de 40 mois. Cette station sera implantée sur une superficie de près de 22 ha, à proximité de l'actuelle centrale électrique de 600 MGW qui est opérationnelle

depuis plusieurs années. La mise en service contractuelle est prévue pour le 24 février 2016, indique-t-on. Le projet est confié à l'entreprise coréenne Daewoo Engineering & Construction. Des entreprises algériennes issues du secteur de l'énergie et des mines, pour ne citer que la société INERGA pour les travaux civils, Etterkib pour le montage et Transmex pour le transport, participent à la réalisation du projet. Selon le maître de l'œuvre CEEG (Compagnie de l'Engineering de l'Electricité et du gaz), pas moins de 3 000 travailleurs, dont 2 400 étrangers et 600 Algériens, sont recrutés au cours de cette phase de réalisation et 350 agents issus des différentes qualifications en phase d'exploitation. Outre ces derniers, le représentant de ladite entreprise n'a pas manqué de signaler

que 62 ouvriers habitant la commune de Cap-Djinet et des communes avoisinantes ont été recrutés pour les besoins du chantier. Une fois opérationnelle, cette station devrait contribuer à l'alimentation en énergie électrique des wilayas de Boumerdès, Tizi-Ouzou, Bouira, Blida, Sétif et Bordj Bou-Arréridj, grâce à des câbles électriques de 400 KVA, qui la relieront au réseau national de distribution d'électricité, a expliqué un responsable de la Société algérienne de production d'électricité (SPE). Cette centrale, faut-il le rappeler, est inscrite au titre de la politique du secteur visant la production de 12 000 MGW supplémentaires d'électricité à l'horizon 2016 pour couvrir la demande nationale ascendante en la matière.

A.Kichni

58^e anniversaire de la bataille de Besbassa Réinhumation des restes de 20 martyrs

UNE CÉRÉMONIE de réinhumation des restes de 20 martyrs tombés au champ d'honneur lors de la bataille de Besbassa, le 6 mars 1956 dans la commune de Dahouara (Guelma), a été organisée, jeudi, au cimetière de cette localité.

Les dépouilles des chouchada ont été réinhumées à l'occasion de la célébration du 58^e anniversaire de cette bataille, en présence des autorités locales, de moudjahidines, d'enfants de chouchada et de nombreux citoyens.

Leurs restes ont été découverts récemment lors des travaux de terrassement effectués sur le chantier de réhabilitation du cimetière des chouchada de Besbassa, selon des responsables locaux.

Sur site, le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM), Messaoud Reguig, a rappelé que la bataille de Besbassa qui vit 365 martyrs, dont 8 femmes et 4 enfants tomber en héros, est considérée comme «un autre massacre perpétré contre le peuple algérien par l'armée française d'occupation».

M. Reguig a également rappelé que, lors de cette bataille, 80 Algériens conscrits de force dans l'armée française, intégrés à un bataillon entre Souk Ahras et le site archéologique Khemissa, ont rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN). Les moudjahidine ont pu récupérer, lors de cette bataille, des armes et des munitions, a ajouté le secrétaire de wilaya de l'ONM, précisant que le lendemain une grande opération de ratissage a été déclenchée par l'armée française, donnant lieu à des représailles contre les civils et décimant les habitants de la région de Besbassa.

Au cours de cette commémoration, des décisions d'exploitation de commerces et des licences de taxis ont été attribuées à des moudjahidine et à des ayants droit.

L'occasion a également été mise à profit pour mettre en service un réservoir d'eau d'une capacité de 50 m³ et poser la première pierre d'une salle d'expositions à Besbassa, une mechta située à 65 km à l'extrême-est du chef-lieu de la wilaya de Guelma.

Ghani Y.

Marchés de gros de fruits et légumes

L'Union des commerçants réclame une révision de la loi

■ L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) a plaidé, hier, pour la révision des dispositions de la nouvelle loi régissant les marchés de gros de fruits et légumes, surtout celles liées à l'exploitation du fonds de commerce et les périodes de repos.

Par Samir B.

« Les mandataires refusent de signer le nouveau cahier des charges dont

l'entrée en vigueur sera effective à partir de ce mois. Ils contestent les conditions s'agissant, notamment, de l'exploitation du fonds de commerce et des périodes de repos », a affirmé Mustapha Achour, président de la Fédération nationale des marchés de gros de fruits et légumes. Selon lui, le ministère du Commerce « n'a pas pris en considération » les propositions des commerçants pour l'élaboration du nouveau texte, entré en vigueur en avril 2013. Le décret stipule que la profession doit être soumise « préalablement à l'inscription au registre du commerce, à l'obtention d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes, après souscription par le postulant à un cahier des charges ». Le cahier des charges de la profession précise en outre que le commerçant est tenu d'exploiter personnellement le local. « Dans le cas où le grossiste est incapable d'assurer l'exercice de son activité (...) il doit aviser le gestionnaire du marché de gros qui, à son tour, préviendra le directeur du commerce afin d'engager la procédure de son remplacement », selon le texte.

Le mandataire-grossiste doit également assurer la continuité du service

Ainsi, en cas d'une fermeture non justifiée dépassant les trois jours, le grossiste est mis en demeure de reprendre son activité. En cas d'une non reprise de



Ph/D. R.

l'activité, le carreau ou le local sera fermé pour une durée d'un mois. En cas de non reprise du travail au-delà de cette durée, le grossiste se voit retirer l'autorisation d'exercer son activité. « Ce n'est pas normal qu'on passe toute notre vie à exercer cette activité sans être les propriétaires du fonds de commerce et sans que nos héritiers puissent en bénéficier. C'est injuste de ne pas avoir une période de repos plus longue », a dit le président de la Fédération qui relève de l'UGCAA. Le décret fixe aux grossistes un délai d'une année à partir de la date de sa publication au Journal officiel pour se conformer à ses nouvelles dispositions. « Le décret exécutif publié le 15

avril 2013 au Journal officiel vient pour réglementer l'activité des grossistes en fruits et légumes, après l'abrogation de celui de 1993 qui parlait d'une manière générale de l'exercice de cette activité », explique le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère du Commerce, Abdelaziz Ait Abderrahmane. Selon lui, le texte a été élaboré avec la participation des différentes parties prenantes (APC, mandataires...). M. Ait Abderrahmane a tenu à noter également que « le patrimoine du marché appartient aux APC, donc il ne peut absolument être vendu », et d'ajouter que le texte a été assez clair en ce qui concerne les ayants droit. « En cas de

décès du mandataire-grossiste, les ayants droit peuvent introduire une demande pour poursuivre l'activité », précise le texte. S'agissant des périodes de repos, le responsable a souligné qu'un local dans un marché de gros appartenant à une commune ne peut être laissé fermé au-delà d'une semaine sans aucun motif. « Le marché de fruits et légumes doit être approvisionné d'une manière régulière », a-t-il dit. « Tout mandataire n'ayant pas respecté la nouvelle réglementation sera en état d'infraction. Le grossiste risque le retrait de son autorisation et la radiation du registre de commerce », souligne le responsable.

S. B./APS

Turquie

La tendance du chômage à la hausse

Le taux de chômage en Turquie a augmenté à 9,7% de la population active en 2013, en hausse de 0,5 point par rapport à l'année précédente, a annoncé jeudi l'Institut turc de la statistique (Tüik). Les demandeurs d'emploi ont augmenté de 222 000 personnes pendant l'année écoulée pour atteindre 2,747 millions, précise l'Institut. Le chômage est

plus particulièrement élevé chez les jeunes en Turquie, pays émergent avec une population de 76 millions, en hausse de 1,2 point en 2013 à 18,7% de la population active de cette classe d'âge. Le pays se débat depuis la mi-décembre dans un scandale de corruption sans précédent, ce qui affecté la confiance des investisseurs et précipité une chute de la

devise nationale, déjà affectée par la politique de resserrement monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed). Le pouvoir turc a maintenu pour l'heure ses objectifs de croissance de 4% pour 2014, mais l'essentiel des analystes estime que ces prévisions doivent être nettement révisées à la baisse. Après des taux de plus de 8% en 2010 et 2011, la crois-

sance turque, largement tributaire des investissements étrangers, a sérieusement fléchi en 2012 à 2,2%, pénalisée notamment par le ralentissement européen, son principal partenaire commercial. Le gouvernement table sur 3,6% pour 2013. Les analystes évaluent à 5% le taux de croissance nécessaire pour maintenir le niveau de l'emploi dans le pays. N.T.

Investissements

L'Espagne lance une émission obligataire de 5 milliards d'euros

L'Espagne a procédé jeudi au lancement d'une émission obligataire de cinq milliards d'euros en obligations à moyen et long terme, profitant de taux encore en baisse sur toutes les échéances, dont celle de référence à dix ans, pour lever le maximum visé, selon le ministère de l'Economie. Le Trésor a bénéficié d'une forte demande des investisseurs, 2,2 fois supérieure au montant finalement alloué, de 5,004 milliards d'euros, soit le

sommet de la fourchette visée (4 à 5 milliards). A dix ans, l'échéance de référence sur le marché, le taux moyen s'est établi à 3,344%, en baisse par rapport à la précédente émission du 20 février (3,559%), selon les données de la banque d'Espagne. Le taux maximum offert sur ces obligations, de 3,356%, « est le plus bas depuis janvier 2006 », soit avant l'éclatement de la bulle immobilière et la crise financière internationale qui ont précipité

l'Espagne dans la tourmente en 2008, affirme le ministère de l'Economie. Après une année 2012 marquée par de vives tensions sur les marchés, la quatrième économie de la zone euro bénéficie depuis des mois d'une accalmie, les investisseurs ayant notamment été rassurés par l'aide européenne de 41,3 milliards d'euros à ses banques et le soutien de la Banque centrale européenne, qui s'est engagée à racheter de la dette des pays de

la zone euro en difficulté. L'Espagne est en outre sortie de deux ans de récession au troisième trimestre 2013. Mais sur l'ensemble de l'année 2013 son PIB est resté dans le rouge, reculant de 1,2%, et son taux de chômage reste à un niveau proche du record historique à 26,03%, minant la consommation des ménages et fragilisant les entreprises, qui font également face à des banques plus réticentes à leur prêter de l'argent. F. B.

Suisse La Banque nationale confirme une perte nette

LA BANQUE nationale suisse (BNS) a annoncé, hier, avoir subi l'année passée une perte nette de 9,1 milliards de francs suisses (7,3 mds euros), due à la chute du cours de l'or. La banque avait déjà prévenu en janvier dernier qu'elle s'attendait à une perte de l'ordre de 9 milliards CHF pour l'exercice 2013. En 2012, la BNS avait réalisé un bénéfice de 6 milliards CHF. Le stock d'or a accusé une moins value de 15,2 milliards de francs suisses, alors que les positions étrangères ont généré un bénéfice de 3,1 milliards, a indiqué hier la BNS dans un communiqué. La vente du fonds de stabilisation, mis en place pour le sauvetage de la banque UBS, au lendemain de la crise financière de 2008, a engendré un gain de 3,4 milliards de francs suisses. La BNS avait également annoncé en janvier dernier qu'elle ne verserait pas de dividendes à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice pour la première fois depuis sa création en 1907. Depuis 1907, la banque centrale helvétique reversait chaque année un dividende à ses actionnaires, qui comptent notamment les 26 cantons de Suisse, des banques cantonales et des collectivités publiques. La somme affectée aux dividendes était inchangée depuis 1921 et se montait à 1,5 million de francs suisses. A ces dividendes, s'ajoute la part des bénéfices redistribués aux cantons. Depuis 1991, la Confédération helvétique s'est ajoutée à la liste des bénéficiaires. En 2010, la BNS avait accusé une perte record de 19,2 milliards de francs suisses et avait signé en 2011 une nouvelle convention avec le département fédéral des finances. La part des bénéfices redistribués aux cantons et à la Confédération avait alors été réduite à 1 milliard de francs suisses, alors qu'elle s'élevait à 2,5 milliards les années précédentes. H. M.

Protection de la nature en Algérie

Plusieurs espèces sont en voie de disparition

La gazelle, espèce la plus menacée par l'homme



P.H.D. R.

■ Plusieurs programmes de préservation de la faune et de la flore seront lancés prochainement dans de nombreuses régions du pays afin de préserver les espèces animales et végétales menacées.

Par Nawel.T

Les ressources naturelles, animales et végétales, doivent être protégées en Algérie par des programmes de préservation de la nature, conformément aux lois en vigueur, car plusieurs espèces sont en voie de disparition, a indiqué jeudi à Alger le directeur général de l'Agence nationale pour la conservation de la nature (ANN), Ayad Hanifi. "Des projets nationaux de protection de la nature sont en cours de réalisation pour la conservation du patrimoine animal et végétal de notre pays qui est une véritable richesse écologique", a précisé M. Hanifi, lors d'une journée de sensibilisation à la protection de la nature. Le directeur de l'ANN a annoncé que plusieurs programmes de préservation

de la faune et de la flore seront lancés prochainement dans de nombreuses régions du pays afin de préserver les espèces animales et végétales menacées. Il a fait savoir à ce sujet que des aires protégées seront créées dans les régions d'El Bayadh, de Laghouat et d'El Oued. Dans la région d'El Bayadh, un espace de multiplication de la gazelle dorcas sera créé pour permettre à cette espèce animale, en voie de disparition, de se reproduire. Pour ce qui est de l'autruche à cou rouge, oiseau disparu en Algérie, un projet de création d'une zone de multiplication a été initié, sur une superficie de 40 hectares, dans la région de Laghouat. La même initiative est prévue dans la région d'El Oued pour la multiplication de l'Oryx et de l'Adax (espèces de gazelle), espèces

également en voie d'extinction. M. Hanifi a aussi informé sur l'établissement prochain d'un inventaire de la flore dans les régions de Sidi Bel-Abbès, Batna, Béjaïa, El Bayadh, Laghouat et Béchar. S'agissant des plantes médicinales et aromatiques, le directeur de l'ANN a indiqué qu'un inventaire de ces plantes était disponible pour les chercheurs et spécialistes du domaine. A ce propos, il a ajouté qu'un salon d'investissement sur les plantes utiles sera prochainement organisé, précisant que les laboratoires médicaux pourront bénéficier d'informations pratiques sur ce type de végétaux. S'exprimant sur la protection de l'environnement, ce responsable a noté qu'une caravane "verte" pour la protection des ressources naturelles sillonnera l'ensemble du territoire

national afin de sensibiliser les citoyens aux valeurs écologiques. L'ANN a aussi signé une convention avec l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) pour permettre aux jeunes sans emploi d'investir dans des projets de préservation de la nature, à travers la création de pépinières spécialisées et généralisées. M. Hanifi a aussi appelé les citoyens à être plus responsables envers la nature et à la sauvegarder car beaucoup d'espèces animales et végétales, nécessaires à l'équilibre écologique, ont disparu. Il a rappelé dans ce contexte que la loi algérienne prévoit des sanctions contre ceux qui maltraitent la nature et ces richesses par la contrebande d'animaux menacés, la pollution de l'environnement et l'arrachage des plantes et des arbres. N. T./APS

Projet de loi

Création d'une instance nationale pour les ressources biologiques

Le projet de loi relatif aux ressources biologiques permettra la création d'une "instance nationale des ressources biologiques", a indiqué jeudi à Alger la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Dalila Boudjemaa, lors de sa présentation du projet devant la commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement à l'Assemblée populaire nationale (APN). Lors de la présentation du projet devant la commission présidée par Tayeb Badi, la ministre a précisé que cette loi porte essentiellement sur "la création d'une instance nationale des ressources biologiques" qui prendra en charge l'examen de toute demande d'acquisition, de circulation, de transport et de valorisation de ces ressources. M^{me} Boudjemaa a souligné l'importance de ce projet qui a pour objectif la préservation et l'utilisation durable de la bio-

diversité qui nécessite la mise en place d'un cadre juridique pour la préservation du patrimoine national, à savoir la faune et la flore et les micro-organismes, rappelant l'adoption par l'Algérie en 1995 de la convention sur la biodiversité. Le projet de loi relatif aux ressources biologiques vise également "l'élaboration et l'application des règles pour l'acquisition des ressources biologiques et des connaissances y afférentes ainsi que le développement des mécanismes idoines pour le partage équitable des bienfaits de leur utilisation", a expliqué la ministre. Il s'agira également d'éviter le "piratage biologique" à travers un contrôle vigoureux sur l'acquisition des ressources biologiques, le transport des gènes depuis l'Algérie vers une autre destination, la préservation rationnelle des ressources et la valorisation de certains éléments à travers la recherche et le développe-

ment, a indiqué la première responsable du secteur. Le projet de loi définit en outre les conditions d'acquisition des ressources biologiques pour lutter contre les pratiques illégales dans ce domaine. Des sanctions sont prévues dans ce cadre en cas de non-respect des engagements par les utilisateurs. Les membres de la commission ont souligné l'importance de protéger certaines espèces animales et végétales en voie d'extinction et de différencier entre l'exploitation scientifique et commerciale des ressources biologiques outre la formation et la qualification du facteur humain en la matière. Par ailleurs, les participants ont évoqué la question relative à la protection de certaines espèces de poisson de la pollution ainsi que la dynamisation du développement durable dans le cadre de l'économie verte.

S. F.

Réchauffement Le paludisme migre à de plus hautes altitudes

AVEC la montée des températures en altitude, des populations vivant dans des régions montagneuses en Amérique du Sud et en Afrique de l'Est sont plus touchées par le paludisme que dans le passé, montre une recherche publiée jeudi. "La tendance est très claire et les conséquences du réchauffement entraînent une propagation du paludisme en altitude avec une augmentation croissante probable du nombre de cas dans l'avenir", affirme Mercedes Pascual, chercheuse à l'Université du Michigan (nord) qui a mené cette étude parue dans la revue américaine *Science*. Une montée des températures est un facteur bien connu favorisant le développement du paludisme car les moustiques porteurs des parasites responsables de la maladie – *Plasmodium falciparum* et *Plasmodium vivax* – se multiplient davantage quand il fait plus chaud. De plus, ces parasites développent leurs capacités infectieuses plus rapidement à des températures plus élevées, explique la scientifique. Selon elle, sans davantage de mesures de contrôle, le changement climatique va augmenter le fardeau du paludisme surtout dans des régions à altitudes élevées avec une forte densité de population comme en Antioquia dans l'ouest de la Colombie et le centre de l'Éthiopie, où cette recherche a été effectuée. Mercedes Pascual relève que la propagation du paludisme varie en fonction de nombreux facteurs. Outre la température, les précipitations, l'utilisation des terres, la résistance des parasites aux antipaludéens et les mesures de contrôle des moustiques jouent tous un rôle. Il est de ce fait difficile d'isoler l'influence spécifique des températures pour affirmer que le réchauffement permettrait aux parasites de se propager dans de nouvelles zones. Pour surmonter cette difficulté, ces chercheurs ont comparé l'évolution des cas de paludisme dans l'ouest de la Colombie de 1990 à 2005 et dans le centre de l'Éthiopie de 1993 à 2005. Ils ont ensuite comparé le nombre de cas avec les fluctuations annuelles des températures moyennes dans ces régions. Ils concluent que le nombre de cas de paludisme augmente à des altitudes plus élevées durant les années les plus chaudes et diminue pendant les années les plus fraîches pour s'accroître dans les zones moins élevées. L'impact du changement climatique sur le paludisme pourrait avoir d'importantes conséquences dans ces régions: 37 millions d'Éthiopiens vivent à des altitudes allant de 1 600 à 2 400 mètres, soulignent les auteurs de l'étude. S. K.

Diabète

Jusqu'à 10% des malades risquent une amputation



Phs/D. R.

■ «Notre pays compte actuellement 3,5 millions de diabétiques et entre 5 à 10% de ces malades présentent des lésions de pied conduisant, dans 8% des cas, à une amputation du membre inférieur».

Par Nassim F.

Entre cinq et dix pour cent des diabétiques présentent des lésions de pied et 8% parmi

Responsables d'obésité et de caries dentaires L'OMS s'attaque au problème des apports en sucre

L'ORGANISATION mondiale de la santé (OMS) a annoncé jeudi le lancement d'une consultation publique concernant son projet sur les apports en sucre, responsables entre autres de cas d'obésité et de caries dentaires. Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations sur le site internet de l'OMS du 5 au 31 mars. Le projet de lignes directrices de l'OMS s'attaque particulièrement aux «sucres libres», soit ceux rajoutés par le fabricant aux aliments, ainsi que les sucres présents dans le miel, les sirops et les jus de fruit. L'OMS recommande de réduire la consommation de ces sucres libres durant tous les âges de la vie. La consommation de ces sucres libres ne devrait pas excéder 10% de l'apport énergétique total journalier, que ce soit celui des enfants ou des adultes. Enfin, l'OMS recommande de faire tomber cette consommation sous la barre des 5%. 10% de l'apport énergétique total représente environ 50 grammes de sucre par jour. L'OMS rappelle qu'une grande partie des sucres consommés aujourd'hui sont «cachés» dans des aliments qui ne sont pas considérés comme des sucreries. Ainsi, 1 cuillère à soupe de ketchup contient 1 cuillère à café de sucre. Une canette de soda sucré contient jusqu'à 40 grammes de sucre.

H. B.

ces cas subissent une amputation du membre inférieur, a déclaré jeudi à Oran le D' Talha Kheira, chef de service endocrinologie du CHU de Sidi Bel-Abbès. Intervenant lors d'une rencontre régionale sur le traitement et prise en charge de l'ulcère du pied diabétique, cette spécialiste a mis en exergue le problème majeur que pose le diabète aussi bien pour la santé publique, l'économie du pays et la société tout entière.

«Notre pays compte actuellement 3,5 millions de diabétiques et entre 5 à 10% de ces malades présentent des lésions de pied conduisant, dans 8% des cas, à une amputation du membre inférieur», a-t-elle indiqué, ajoutant que l'Algérie n'échappe pas à cette propagation effrénée de cette maladie puisque «toutes les 10 secondes on enregistre, à travers le monde, un décès dû au diabète et deux nouveaux cas de cette pathologie». Pour cette

praticienne, la lésion du pied du diabétique «rassemble toutes les complications de cette maladie». Elle a plaidé pour «une approche et une concertation multidisciplinaires pour éviter au malade la pire des solutions, l'amputation». Cet avis est largement partagé par les autres intervenants, à l'exemple du Professeur Bouayad Mohamed Nadjib, chef du service chirurgie vasculaire de l'EHU «1^{er}-Novembre» d'Oran, du Professeur Tabeti, chef du service orthopédie traumatologie du CHU de SBA ou encore du D' Meliani Benyekhlef, du service de chirurgie générale de l'hôpital militaire d'Oran. Ces spécialistes ont souligné la vulnérabilité du diabétique, chez qui, «une lésion aussi banale soit-elle, mal prise en charge et mal traitée, peut conduire à une véritable catastrophe». Ils ont mis en exergue l'importance de la prévention antérieure et postérieure

à l'acte chirurgical et la nécessité d'éduquer et de sensibiliser le malade sur les gestes élémentaires qu'il doit respecter pour éviter une complication, voire une aggravation de son cas pouvant conduire à la solution tant crainte par le malade, l'amputation, qui signifie aussi pour le médecin, un échec de l'approche et du traitement préconisé. Cette rencontre régionale a été organisée par les laboratoires «Lad Pharma» à destination des spécialistes, praticiens et des associations de diabétiques de la région Ouest du pays. Dans une déclaration, le directeur exécutif de «Lad Pharma», M. Haider, a indiqué que cette rencontre a un but de communication. «Il s'agit de montrer, témoignages de praticiens à l'appui, l'efficacité du produit que nous avons mis sur le marché en 2008, qui est considéré comme la seule alternative actuelle pour éviter l'am-

putation du pied diabétique», a-t-il expliqué. Ce produit, fruit d'une collaboration algéro-cubaine entre Lad-Pharma et Heberbiotec, disponible uniquement au niveau des hôpitaux, stimule la granulation et accélère la ré-épithélialisation de l'ulcère diabétique, diminue le temps de cicatrisation et diminue le nombre de débridements chirurgicaux et des récurrences locales. M. Haïder a émis le vœu de voir ce produit, fabriqué à l'usine de cette entreprise à Blida, disponible dans les officines et être à la disposition des malades, en dépit de son coût excessif (29 900 dinars l'unité), sachant qu'une cure nécessite en moyenne 15 injections selon le même responsable. «Nous sommes en contact avec les autorités concernées pour que ce médicament puisse être remboursé par la sécurité sociale», a-t-il ajouté.

N. F./APS

Congrès national de neurologie

Plaidoiries pour la formation aux nouvelles technologies

La mise en place d'un programme national de formation dédié aux nouvelles technologies spécifiques à la prise en charge des pathologies neurologiques a été vivement recommandée, jeudi à Oran, par les participants à un congrès national de neurologie. «L'élaboration de plans nationaux d'information et de formation constitue un excellent moyen pour susciter l'intérêt des praticiens quant aux bienfaits prouvés des nouvelles technologies», a précisé le D' Noureddine Bengamra, président du comité d'organisation de cette rencontre. Les participants à cette manifestation ont présenté, dans ce cadre, plusieurs exposés mettant en relief les percées réalisées et les progrès escomptés à la faveur de la recherche scientifique et technologique. Les intervenants ont

évoqué, dans ce contexte, les avancées enregistrées sur le plan diagnostique grâce aux équipements de haute technologie comme le scanner, l'imagerie à résonance magnétique (IRM) et sa nouvelle version dite fonctionnelle, car permettant de mieux étudier le fonctionnement du cerveau. Le D' Bengamra a souligné l'importance de la recherche, citant à cet égard les travaux menés actuellement par une équipe scientifique américaine en vue de prévenir la crise épileptique une vingtaine de minutes à l'avance. La survenance de la crise, a-t-il expliqué, pourra être annoncée grâce à un système électronique, dit biofeedback, qui recueille et traite les données émotives impactant le fonctionnement de l'organisme du patient. Le malade aura juste à porter une oreillette ou autre petit appareil qui rece-

vera le message d'alerte avant de transmettre à son tour les signaux devant empêcher la survenue de la crise. «Imaginer aujourd'hui que les futurs smartphones intégreront de telles fonctionnalités pour différentes pathologies neurologiques, cela peut relever a priori de la science-fiction, tout comme on pouvait le penser avant l'apparition du premier téléphone cellulaire», a observé D' Bengamra. Le congrès a réuni plusieurs compétences nationales établies en Algérie et à l'étranger aux côtés de quelques homologues français exerçant dans différents établissements hospitaliers de référence. Les maladies d'Alzheimer, de Parkinson, l'épilepsie, les troubles psychiques et les AVC (accidents vasculaires cérébraux) figurent parmi les pathologies abordées par les intervenants qui ont présenté

les résultats de leurs différentes études cliniques. Une séance a été en outre consacrée aux nanotechnologies (échelle moléculaire), animée par le toxicologue D' Olivier Joubert qui a mis en évidence l'interaction des nano particules avec des hormones cérébrales. Une exposition d'équipements et de produits thérapeutiques s'est tenue en marge de cette manifestation avec la participation d'une vingtaine de laboratoires pharmaceutiques. Ce congrès, le huitième du genre à être initié par l'Association des neurologues libéraux de la wilaya d'Oran (ANLO), présidée par le D' Bengamra, a été également mis à profit pour rendre un hommage posthume au D' Chabour Belaid, neurologue au CHU de Bab El-Oued, décédé en novembre dernier.

A.B.

Khenchela

Des réservoirs pour l'alimentation en eau potable

■ La wilaya de Khenchela a bénéficié, pour 2014, d'un projet de réalisation de six nouveaux réservoirs d'une capacité de 20 000 m³ chacun afin de renforcer la fourniture d'eau potable aux populations, a-t-on appris auprès de la direction concernée.

Par Lamia K./APS

Ces équipements permettront «d'assurer l'approvisionnement des populations en eau potable en cas de pannes dans les conduites», a-t-on souligné de même source, faisant part de l'impact de ces projets dans l'amélioration de la distribution du précieux liquide pendant l'été.

Ces nouveaux réservoirs seront réalisés aux alentours des principales canalisations de transfert des eaux à partir du barrage de Koudiet Medouar, dans la wilaya de Batna, sur une distance 100 km via les villes de Kaïa, El Hamma, Khenchela, El Mahmel et Ouled Archach, a-t-on précisé. Ce projet s'inscrit «dans le cadre d'un vaste programme visant l'augmentation de la capa-

acité d'approvisionnement en eau potable dans plusieurs communes de la région nord de la wilaya, à l'instar de Taouzianet, Yabous, Bouhmama et Lamsara, qui devront également bénéficier du barrage de Taghrist (7 millions de m³) qui permettra, à sa réception, d'approvisionner 50 000 habitants de ces régions, a-t-on souligné.

Des travaux sont en cours dans les régions sud de la wilaya pour la réalisation de stations de traitement et de distribution au profit des communes de Chechar, Khirane, Tamza et Djellal, a-t-on ajouté, précisant que ces projets sont réalisés à partir du barrage de Babar et permettront de transférer plus de 8 millions de mètres cubes par an. Le secteur des ressources en eau a également bénéficié, au



PH: DR

titre de l'exercice 2014, de plusieurs autres projets de développement, pour un coût de 10 milliards de dinars, destinés, entre autres, à l'acquisition de 50 pompes électriques pour l'équipement des forages et des réservoirs, a-t-on précisé. Une étude, en vue d'éliminer les fuites d'eau

occasionnant des pertes allant de 25% à 40% des volumes d'eau potable distribués annuellement dans cette wilaya, a été confiée à un bureau d'études étranger, ont par ailleurs fait savoir les responsables de la direction des ressources en eau. L.K./APS

Tizi-Ouzou

Réalisation cette année de près de 100 km de fibre optique

Un réseau de 97,2 km de fibre optique sera réalisé courant 2014 au profit de sept chefs-lieux de communes et de 50 villages de la wilaya de Tizi-Ouzou, a annoncé jeudi le directeur local de la Poste et des technologies de l'information et de la communication (P-TIC). Evaluant le programme de raccordement de la wilaya à la fibre optique, ce responsable a indiqué qu'un linéaire de 738,9 km de réseau a été déjà réalisé au profit de 33 chefs-lieux de communes.

Le déficit en fibre optique pour relier la totalité des 67 chefs-lieux de communes est de l'ordre de 500 km de réseau, a fait savoir Lakhmi Azzeddine. S'agissant du raccordement des villages, le directeur d'Algérie Télécom a indiqué que son institution ne dispose pas de moyens humains et matériels nécessaires pour raccorder les

1 500 hameaux de la wilaya au courant de l'année 2014, expliquant que seuls ceux situés sur le passage de la fibre optique vers les chefs-lieux de communes y seront bénéficiaires. Par ailleurs, ce même responsable a relevé le problème de manque d'entreprises spécialisées dans la pose de câbles, soulignant qu'afin de pallier cette contrainte qui risque de retarder la concrétisation du programme de raccordement

de la wilaya au réseau de fibre optique, Algérie Télécom a lancé des sessions de formation de 40 jours au profit des jeunes promoteurs ayant créé leurs entreprises dans le cadre du dispositif de l'Ansej.

Onze investisseurs ont déjà obtenu leurs diplômes et une dizaine d'autres sont en cours de formation, a ajouté M. Lakhmi. Pour assurer une couverture totale de la wilaya en fibre optique, le wali, qui a sou-

ligné qu'Algérie Télécom (AT) dispose des équipements nécessaires pour atteindre cet objectif, a demandé au représentant local d'AT d'élaborer un planning de travail en situant les priorités. Il a également exhorté les présidents d'APC de prendre en charge les travaux de génie civil consistant notamment en la réalisation des tranchées, pour la pose de la fibre optique.

R.G.

Salon de la créativité féminine à Ain Témouchent

140 participantes à la 7^e édition

Pas moins de 140 femmes prennent part au 7^e salon de la créativité féminine de la wilaya, ouvert jeudi à Ain Témouchent par les autorités locales. Tenue au complexe culturel de la wilaya du 6 au 9 mars, cette manifestation

met en relief plusieurs œuvres et ouvrages réalisés par la gent féminine dans 20 spécialités dont la cuisine, le macramé, la peinture et la poésie, qui seront couronnées par des prix. Les organisateurs entendent à travers ce salon

encourager la créativité féminine, redynamiser l'artisanat local et autres spécificités culturelles de la wilaya d'Ain Témouchent, a indiqué le directeur de la Culture, Moudâa Aïssa. Ces concours, qui réuniront également des sta-

giaires en formation professionnelle et des femmes chefs d'entreprises dans diverses activités, seront supervisés par des jurés spécialisés. La remise des prix et autres diplômes est prévue demain à l'occasion de la clôture du salon. Organisé par la maison de la culture en collaboration avec la direction de la culture de la wilaya, dans le cadre du programme de célébration de la journée mondiale de la femme, ce salon met en relief les contributions de la femme rurale qui expose des gâteaux et mets traditionnels, des tapis (Hcira) et autres ustensiles en bois. Ces femmes ont bénéficié d'aides dans le cadre des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), a-t-on fait savoir.

F.A.

Médéa/ Souagui

Remise de clefs aux bénéficiaires de logements sociaux locatifs

Une cérémonie de remise de clefs et de contrats de location à 190 bénéficiaires de logements sociaux locatifs a été organisée jeudi dans la commune de Souagui (65 km à l'est de Médéa), a-t-on appris auprès d'élus de cette commune.

Ces logements, implantés au niveau du nouveau pôle urbain de la commune, ont été inscrits à l'indicatif de cette dernière au titre du programme quinquennal 2010-2014, a indiqué la même source, précisant qu'un

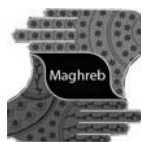
autre quota de logements LSL de 340 unités est en cours de réalisation au niveau de ce pôle. Plusieurs entreprises de réalisation ont sélectionnées en vue de la concrétisation, dans les meilleurs délais possibles, de ce programme d'habitat, censé «couvrir largement» la demande exprimée par les citoyens de la commune et mettre fin à leur longue attente, a-t-on ajouté.

Par ailleurs, une trentaine de familles, résidant dans des habitations précaires, ont été

relogées jeudi dans la commune de Ouamri, à 33 km à l'ouest de Médéa, dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat précaire (RHP) initiée par l'Assemblée populaire communale.

Selon des élus locaux de la commune de Ouamri, une quinzaine de familles, vivant dans des habitations vétustes et insalubres, avaient été relogées fin décembre 2013, à la faveur de cette même opération.

APS



Conférence de Rome sur la Libye

Les participants soulignent la nécessité de poursuivre le dialogue

■ Les participants à la Conférence internationale de soutien à la Libye, tenue jeudi à Rome, ont souligné la nécessité de poursuivre le processus de dialogue et de concorde engagé dans ce pays.



PH : DR

Par Salim C./APS

Dans une résolution finale, les représentants de la trentaine de pays qui ont pris part à la conférence de Rome ont recommandé une reprise effective de l'exploitation des hydrocarbures de la Libye dans le but d'améliorer les conditions de vie du peuple libyen. Ils ont insisté, également, sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance des affaires du pays et une reconstruction de ses institutions sur des bases démocratiques et dans le respect des droits de l'Homme.

Les participants à la rencontre de Rome se sont dits disposés à contribuer à la mise en place de mécanismes à mêmes de réduire

le trafic d'armes et de drogue en Libye, tel que souhaité par cette dernière. Ils ont insisté sur la nécessité d'intégrer toutes les franges du peuple dans le processus de transition démocratique en Libye dans le but de le faire bénéficier du soutien populaire nécessaire à sa réussite. L'Algérie a été représentée, lors de cette conférence, par le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui y a pris part sur invitation conjointe de la ministre italienne des Affaires étrangères, Federica Mogherini, et du ministre libyen des Affaires étrangères, Mohamed Abdelaziz. La participation de l'Algérie à la rencontre de Rome émane de

son souci d'apporter son soutien à tous les efforts visant à asseoir les bases d'un Etat libyen moderne et de son attachement «au principe de fraternité et aux relations de bon voisinage».

Cette participation répond, également, à l'appel de la communauté internationale «qui fonde de grands espoirs sur le soutien de l'Algérie à ce pays frère dans son processus de transition démocratique dans les meilleures conditions et les plus brefs délais». La conférence a été organisée par le ministère italien des Affaires étrangères dans le but d'encourager et soutenir le dialogue national en Libye et le parachèvement de la transition

politique dans le pays par la mise en place d'institutions démocratiques.

La rencontre de Rome a vu la participation d'une trentaine de pays, dont l'Algérie, et des représentants des Nations unies et d'organisations régionales.

Lamamra appelle la communauté internationale à prendre des «mesures concrètes»

Le ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a appelé jeudi à Rome la communauté internationale à prendre des «mesures concrètes» pour aider la Libye dans l'édification

d'institutions fortes et lui permettre de sécuriser son territoire national. «Les partenaires internationaux doivent prendre des mesures concrètes en lui conférant un cachet exécutoire dans le cadre d'un mécanisme de suivi aux objectifs définis», a précisé le ministre, lors d'une Conférence internationale de soutien à la Libye. M. Lamamra a salué, à cette occasion, les importantes réalisations accomplies par les autorités libyennes depuis la proclamation de la libération en octobre 2011 avant de mettre en exergue la «volonté et la détermination de la Libye à aller de l'avant et prendre des mesures urgentes et efficaces pour lever les défis prioritaires et la reconstruction du pays et ses institutions». «Combien même la réalisation de cette priorité relève avant tout de la responsabilité de la Libye, la communauté internationale est appelée plus que jamais, compte tenu de l'ampleur des défis, à honorer ses engagements pris lors de la Conférence de Paris», a-t-il poursuivi. Le ministre a, en outre, réitéré «l'engagement de l'Algérie à accompagner la Libye dans le processus de transition démocratique de manière à répondre aux aspirations du peuple libyen frère en rassemblant toutes les énergies», ajoutant que «la sécurité de l'Algérie va de la sécurité de la Libye».

N.L.

S.C./APS

Tunisie

Le Président Marzouki décrète la levée de l'état d'urgence

Le président de la république Tunisienne, Mohamed Moncef Marzouki, a promulgué jeudi un décret ordonnant la levée de l'état d'urgence, décidé après la «révolution des jasmins» sur tout le territoire tunisien, à partir de mercredi 5 mars 2014, selon un communiqué de la présidence tunisienne.

En application des recommandations issues du Conseil national de sûreté, tenu le 17 février 2014, relatif à l'état d'urgence et après consultation du président de l'Assemblée constituante et du Chef du gouvernement provisoire, le président tunisien a promulgué jeudi un décret ordonnant la levée de l'état d'urgence sur tout le territoire tunisien. La levée de l'état d'urgence ne res-

treindra pas l'aptitude des forces de sécurité chargées d'appliquer la loi, ni la demande d'aide des forces militaires en cas de besoin, a indiqué la même source. La décision n'apporte aucun changement dans l'application des lois et des dispositions en vigueur dans le pays, y compris en zones d'opérations militaires et en zones tampons, selon le communiqué.

Les hautes autorités tunisiennes avaient décidé des mesures pour la création de zones d'opérations militaires à travers tout le territoire tunisien, en vue de faire face au terrorisme, au trafic d'armes et de drogues, outre des dispositions exceptionnelles consistant en la création de zones tampons

près des frontières sud de la Tunisie. La Tunisie fait face depuis plusieurs mois à des menaces sécuritaires dont la recrudescence des attaques contre les éléments de la sûreté. Les services de sécurité tunisiens ont réussi à démanteler plusieurs réseaux terroristes, à arrêter plusieurs groupes armés et à récupérer des armes et des explosifs introduits de Libye.

Des parties officielles ont accusé l'organisation djihadiste «Ansar Charia» d'avoir commandité plusieurs actes terroristes ayant ciblé différentes régions de la Tunisie, dont les assassinats des opposants politiques Chokri Belaid et Mohamed Brahmi.

N.L.

S.C./APS

Mauritanie

Le gouvernement adopte un plan pour l'éradication de l'esclavage

La Mauritanie a adopté jeudi une «feuille de route» pour l'éradication de l'esclavage, élaborée avec l'appui de l'ONU pour lutter contre ce phénomène qui perdure malgré son interdiction officielle depuis plus de 30 ans, a annoncé le gouvernement. «La feuille de route porte sur la mise en œuvre de 29 recommandations touchant à des domaines juridiques, économiques et sociaux, en vue d'élargir la lutte et la sensibilisation autour de l'éradication des séquelles de l'esclavage», déclare le gouvernement dans un com-

muniqué. Selon ce texte, le plan a été élaboré sur la base de «recommandations» de la rapporteuse spéciale de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, Gulnara Shahinian, qui a bouclé le 27 février une visite de quatre jours dans le pays pour appuyer ce projet. La feuille de route a été adoptée avec effet immédiat, a-t-on indiqué de source officielle. Elle «donne une définition précise de l'esclavage, oblige les criminels à accorder des compensations financières aux victimes et accorde à ces dernières l'assistance judi-

ciaire en cas de besoin», a précisé le ministre mauritanien de la Justice, Sidi Ould Zeine, au cours d'une conférence de presse jeudi à Nouakchott. Selon lui, ce plan «s'inscrit dans le cadre d'efforts menés par le gouvernement mauritanien en application d'une panoplie de textes juridiques, judiciaires et constitutionnels criminalisant la pratique de l'esclavage» adoptés par le pays. L'esclavage est officiellement interdit depuis 1981 en Mauritanie et depuis une réforme de la Constitution en 2012, sa pratique est

considérée comme un crime. Depuis 2007, les personnes reconnues coupables d'esclavagisme encourrent des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison. Mais le phénomène perdure néanmoins. Fin décembre, la Mauritanie a annoncé la création d'un tribunal spécial chargé de juger les crimes d'esclavage, qui relevaient jusqu'alors des tribunaux ordinaires. Neuf mois auparavant, elle avait mis en place une agence nationale chargée de financer des micro-projets en faveur des anciens esclaves. F.C.



Ukraine

La Russie tend les bras à la Crimée malgré les sanctions des Occidentaux

■ La Crimée fait hier cavalier seul vers un rattachement à la Russie, synonyme de partition de l'Ukraine, au plus fort des tensions diplomatiques entre Russes et Occidentaux qui ont lancé une série de sanctions contre Moscou.

Par Ali O.

Au lendemain de l'annonce par le Parlement local de Crimée de l'organisation d'un référendum le 16 mars pour le rattachement à la Russie de cette péninsule du sud de l'Ukraine, le Parlement russe a indiqué qu'il respecterait le "choix historique" de la Crimée. Les députés russes laissent ainsi entendre qu'ils voteront, sans surprise, en faveur de l'intégration de cette région, où vivent deux millions d'habitants, à l'immense féderation de Russie. "Nous soutenons le choix libre et démocratique de la population de Crimée", a déclaré le président de la Douma (chambre basse du Parlement russe), Sergueï Narychkin, lors d'une rencontre à Moscou avec une délégation de parlementaires de Crimée. Jeudi soir, le président ukrainien par intérim, Olexandre Tourtchinov, avait dénoncé le référendum, fustigeant "un crime contre l'Ukraine commis par les militaires russes" et annoncé le lancement d'une procédure de dissolution du Parlement de Crimée. Sur la scène diplomatique, malgré d'intenses consultations depuis une semaine, Occidentaux et Russes n'ont pas réussi à trouver de porte de sortie pour la crise qui a éclaté fin février avec la prise de contrôle par des forces russes de la Crimée. Après des tergiversations, Bruxelles et Washington ont finalement dégainé l'arme des sanctions diplomatiques et économiques. Le président amé-

ricain, Barack Obama, a eu, pour la 2^e fois en moins d'une semaine, une très longue conversation téléphonique avec le maître du Kremlin, Vladimir Poutine. Le président américain a insisté sur le fait que la Russie agit en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ce qui conduit les États-Unis "à prendre des mesures de représailles, en coordination avec nos partenaires européens", selon la Maison Blanche. Pour sa part, Vladimir Poutine a mis en garde son homologue américain contre le risque de "sacrifier" les relations américano-russes pour des "problèmes internationaux isolés, bien qu'extrêmement importants", selon le Kremlin. De son côté, le secrétaire d'État américain, John Kerry, a vivement condamné la demande des autorités pro-russes de Crimée de rattachement à la Russie. "La Crimée est une partie de l'Ukraine, la Crimée est l'Ukraine", a-t-il martelé à Rome. Quelques heures plus tôt, Barack Obama, engagé dans la plus grave épreuve de force avec Moscou depuis la chute de l'URSS, avait ordonné des restrictions de visas pour "un certain nombre de responsables et d'individus", tenus pour "responsables ou complices de menacer la souveraineté de l'Ukraine". Le président américain a également autorisé des gels d'avoirs, visant potentiellement des responsables russes et ukrainiens. Les dirigeants européens ont pour leur part suspendu les négociations sur les visas avec la Russie et menacé de prendre davantage de sanctions, notamment



R. A. D. R.

économiques, si la situation continuait à se détériorer. A l'issue d'un sommet extraordinaire à Bruxelles, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a annoncé que l'UE allait signer l'accord d'association avec Kiev avant les élections du 25 mai en Ukraine. "Nous signerons les volets politiques de l'accord très bientôt, avant les élections", a-t-il dit, tandis que le

Premier ministre ukrainien, Arseni Iatseniouk, a annoncé que Kiev était prêt à signer cet accord "dès que possible". Sur le terrain, 40 observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont dû rebrousser chemin après avoir été empêchés par des hommes armés d'entrer en Crimée, contrôlée depuis le 28 février par des forces russes.

L'organisation n'a pas indiqué si les observateurs allaient retenter leur chance. A l'issue d'une nouvelle réunion infructueuse du Conseil de sécurité de l'ONU à New York jeudi soir, Washington a demandé à Moscou de faciliter l'entrée d'observateurs internationaux en Crimée, tout en dénonçant le référendum. Le refus du régime du président Viktor Ianoukovitch, désormais déchu, de signer l'accord avec l'UE avait déclenché en novembre le mouvement de contestation, suivi d'une répression musclée avec un bilan d'au moins 100 morts, une violence inédite dans l'histoire de la jeune Ukraine indépendante. Kiev a demandé à Interpol de délivrer une "notice rouge", soit une demande d'arrestation à des fins d'extradition, à l'encontre de Viktor Ianoukovitch pour "abus de pouvoir et meurtre", a annoncé hier l'agence internationale. M. Ianoukovitch est apparu pour la dernière fois en public lors d'une conférence de presse en Russie le 27 février.

A. O.

Israël

Une grève des diplomates entrave les visites de dirigeants étrangers

Une grève des employés du ministère des Affaires étrangères, relancée cette semaine pour protester contre leurs conditions de travail, entrave le protocole et l'organisation des visites de dirigeants étrangers en Israël, a-t-on appris hier de sources diplomatiques israéliennes. La grève, lancée mardi, affecte tous les services - logistique, protocolaire, politique - dispensés aux responsables étrangers en visite en Israël et complique les voyages à l'étranger des responsables israéliens, a confirmé à l'AFP Yigal Palmor, porte-parole des Affaires étrangères, qui s'exprimait en tant que travailleur du ministère. Mercredi, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, en visite aux États-Unis, n'a ainsi été accueilli sur le

tarmac de l'aéroport de Los Angeles, en provenance de Washington, que par des gardes de sécurité, en l'absence de toute réception de diplomates israéliens habituellement prévue par le protocole. Ce mouvement de grève, qui concerne les diplomates mais aussi les employés administratifs du ministère, avait été lancé au printemps dernier. Il avait ensuite été suspendu en juillet avec l'ouverture de négociations avec le ministère des Finances. Les diplomates israéliens se plaignent depuis plusieurs années d'être mal payés et d'un manque de considération à leur égard. Nous avons relancé la grève car le ministère des Finances ne nous a pas pris au sérieux et a traîné les pieds, a indiqué M. Palmor. Les revendications

portent sur les conditions de travail à l'étranger, notamment les situations des conjoints, et d'une façon générale, sur les conditions salariales et sociales des diplomates, dans le domaine des salaires, des retraites et des impôts, a-t-il précisé. Même si ce n'est pas la cause de la relance de la grève, il y a aussi un malaise au ministère, lié à la dilution de ses prérogatives, a-t-il ajouté. Il faisait allusion, entre autres, à la création par le Premier ministre Benjamin Netanyahu du ministère des Relations internationales, des Affaires stratégiques et des Renseignements, confié à un de ses proches, Youval Steinitz, et aux multiples émissaires spéciaux du Premier ministre chargés régulièrement de missions diplomatiques dans le monde.

Proche-Orient

L'Egypte expulse des militantes étrangères qui voulaient se rendre à Ghaza

L'Egypte a expulsé hier une quarantaine de militantes étrangères interdites d'entrée sur le territoire et retenues à l'aéroport du Caire, qui planifiaient de se rendre dans la bande de Gaza, a rapporté un responsable de l'aéroport. Ces militantes palestiniennes, la plupart venues d'Europe et des États-Unis, prévoyaient de rejoindre la bande de Gaza via le terminal de Rafah, dans le nord-est de l'Egypte, pour y célébrer la journée de la Femme le 8 mars et dénoncer le blocus de la bande de Gaza. Les femmes ont été renvoyées dans les pays d'où elles venaient, a indiqué le responsable. Onze

ont été expulsées vers Istanbul, 22 vers Paris et six autres vers Francfort, a-t-il précisé, indiquant que ce chiffre portait à 65 le nombre de militantes expulsées ces dernières 24 heures. Les autorités avaient notamment expulsé le Prix Nobel de la paix Mairead Maguire, ainsi que la militante américaine Medea Benjamin, qui avait affirmé à l'AFP que les policiers lui avaient cassé le bras. Le gouvernement égyptien avait annoncé jeudi avoir interdit aux militantes qui souhaitaient se rendre dans la bande de Gaza de le faire en raison, selon lui, de la dégradation de la situation sécuritaire dans le

Sinai. Sur les dizaines de militantes arrivées à l'aéroport du Caire, une trentaine a toutefois pu entrer en Egypte, et essayeront de se rendre à Gaza, a indiqué à l'AFP un membre français de la délégation. Selon lui, "des demandes pour passer le terminal de Rafah pour une dizaine de Françaises seront envoyées aux autorités égyptiennes via l'ambassade de France". Une organisatrice américaine, Ann Wright, a dit pour sa part que huit Américaines étaient au Caire et que certaines d'entre elles attendraient de voir si elles pouvaient quand même poursuivre leur voyage à Gaza.



Points chauds

Élection

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que le retrait des troupes américaines se profile doucement mais sûrement, Washington et Kaboul ont du mal à se mettre entièrement d'accord sur les modalités de ce retrait, tandis que l'Afghanistan s'apprête à organiser de nouvelles élections présidentielles. Des élections sous haute tension dont la perspective a d'ores et déjà fait augmenter le nombre de violences dans le pays. Les candidats à la présidentielle afghane ont d'ailleurs ces dernières semaines été confrontés à la barbarie talibane, pratiquement chacun de leur meeting étant malheureusement entaché par des attaques et des attentats meurtriers, faisant toujours plus de victimes parmi les civils. Or, ces violences font resurgir le spectre de la précédente élection présidentielle, en 2009, un scrutin chaotique marqué par des fraudes et de très nombreuses violences qui avaient installé un grand climat de terreur dans le pays déjà ravagé par la barbarie talibane. Onze candidats sont en lice pour briguer la succession du président Hamid Karzaï, à qui la constitution interdit de briguer un troisième mandat. La course à la présidence afghane, dont le premier tour aura lieu le 5 avril prochain, sera de fait un test important pour la stabilité et l'avenir du pays, et plus largement pour 12 ans d'intervention occidentale marquée par des dizaines de milliards de dollars d'aide. Elle survient également au moment où l'Afghanistan, en proie depuis plusieurs années à une violente insurrection des talibans, aborde une période d'incertitude à l'approche du retrait, à la fin de cette année, des 58 000 soldats de la force internationale l'Otan (Isaf). Un retrait qui laissera un vide dans le pays et qui sera l'occasion parfaite pour les talibans d'abandonner la violence ponctuelle pour plus de pouvoir. En effet, les talibans doivent compter les jours jusqu'au retrait américain date à laquelle ils pourront alors réinstaurer la dictature islamique en place dans le pays avant l'intervention des États-Unis qui après plus de treize ans aura laissé le pays dans le même état qu'en 2001.

F. M.



Palais de la culture Moufdi-Zakaria d'Alger

Vibrant hommage à Aïcha Haddad

■ Un vibrant hommage a été rendu mercredi à l'artiste peintre Aïcha Haddad, disparue en 2005, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria d'Alger. Des lectures poétiques, des témoignages émouvants et des interventions riches se sont succédé lors du vernissage d'une exposition collective organisée à cette occasion.

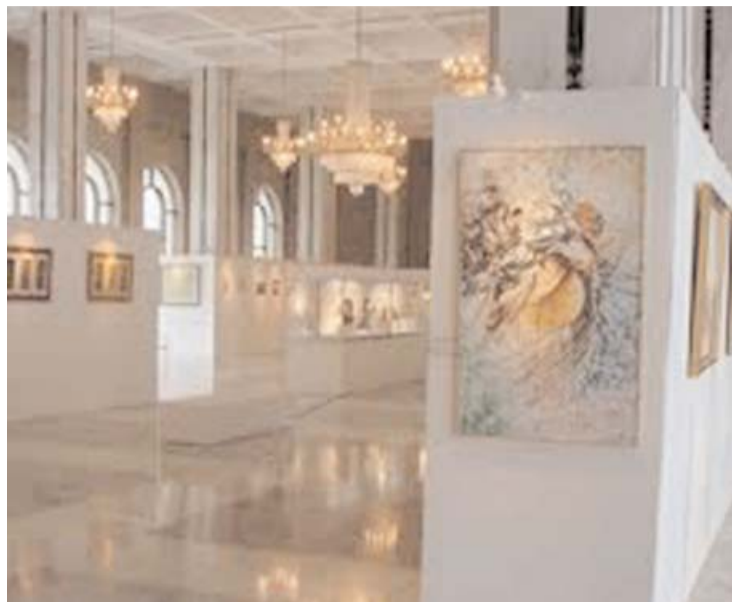
Par Abia Selles

Huit artistes plasticiennes, dont les œuvres illuminaient les cimaises de la galerie Baya, pour la plupart autodidactes comme l'était la regrettée Aïcha Haddad, disparue en 2005, ont évoqué la personnalité remarquable de la défunte à travers des souvenirs inépuisables.

«Aïcha Haddad et son amie l'artiste peintre Baya se ressemblaient comme deux gouttes d'eau. Ce qui les distinguait

c'était leur grande modestie. Elles parlaient peu mais toujours avec sagesse et pertinence», a notamment souligné Nehab Sabrina, une des exposantes.

La participation à la guerre de Libération nationale de Aïcha Haddad que l'on surnommait «la moudjahida» a été également évoquée par les participants. «Elle ne s'en vantait jamais et ses élèves l'ignoraient souvent», a témoigné la même intervenante. «Elle était tout simplement d'une grande douceur», s'est émue une participante qui se souvient



de la sollicitude maternelle dont l'artiste disparue savait entourer tous ceux qui travaillaient avec elle.

L'assistance, venue en nombre découvrir les œuvres de différentes factures de l'exposi-

tion, a ensuite chaleureusement applaudi aux accents puissants de la poétesse et plasticienne Inam Bayoud qui, à cette occasion, a déclamé des poèmes inédits de son nouveau recueil. Aquarelle, huile sur toile,

peinture acrylique, l'exposition décline un ensemble de techniques au résultat «saisissant», ont jugé les visiteurs connaisseurs ou profanes.

Ghلامallah Nariman a étonné plus d'un avec un ensemble de toiles représentant... la chaussure dans tous ses états. «J'avais envie de présenter une construction picturale dans son dynamisme», a déclaré la créatrice, ajoutant: «nous sommes toujours dans nos petits souliers, c'est la vitrine de la vie».

Les huiles sur papier de Sahraoui Karima, abordant des thèmes actuels et douloureux en ocre, noir et blanc tranchaient durement avec les travaux lumineux et pleins de fraîcheur, parfois naïfs des autres exposantes, notamment ceux de Djoha Baoudj, Chafika Bendali, Ahlam Kourdoughli, Houria Menaa, Sabrina Nehab et Hassina Zahaf.

A.S.

Ecole supérieure des Beaux-arts

Anniversaire de l'assassinat de Ahmed et Rabah Asselah

Un hommage, décliné en différentes formes d'expression artistique, a été rendu mercredi à Alger à l'ancien directeur de l'Ecole supérieure des Beaux-arts d'Alger, Ahmed Asselah, et à son fils Rabah tous deux assassinés en 1994.

Pour marquer ce douloureux événement qui avait bouleversé la petite communauté de l'Ecole des Beaux-arts d'Alger, enseignants comme étudiants, une grande fresque collective composée de peintures et de photographies a été réalisée avec le concours des élèves de l'Ecole et des amis de l'ancien directeur assassiné. Près de 700

peintures, photographies et poèmes ont été ainsi rassemblés pour tapisser la salle de conférences de l'Ecole. Composée essentiellement de portraits d'Ahmed Asselah réalisés avec différentes techniques de peintures ou de collage, cette fresque intitulée, «20 ans Asselah», comporte également des témoignages et reconnaissances à «celui qui a permis une confrontation fertile de l'action artistique et de la réalité», ainsi que l'écrit le peintre Denis Martinez pour résumer le parcours de l'ancien directeur.

Le souvenir de Anissa Asselah – épouse de Ahmed et mère de Rabah décédée en

2000 – a été associé à cet hommage et a été évoqué par les poètes Samira Negrouche et Abderahmane Djelfaoui qui ont déclamé des poèmes, «contre l'oubli», à la mémoire de tous les «martyrs de l'expression artistique». La musique était aussi au rendez-vous de cette commémoration avec un groupe de percussionnistes nouvellement formé, «Hakim Weshabou», cinq joueurs de jambé, qui avait personnellement connu Rabah Salim Asselah, 22 ans, étudiant aux Beaux-arts d'Alger, assassiné en même temps que son père à l'intérieur de cet établissement le 5 mars 1994.

F.H.

Célébration du 8 mars

Expo de «Bouffée d'Art» consacrée à la femme

Une vingtaine de plasticiens exposent des œuvres dédiées aux femmes, à l'occasion des journées «portes ouvertes» que les ateliers et la galerie «Bouffée d'Art» de Ben Aknoun, organisent durant un mois sur le thème de la Journée internationale de la femme. «Les visiteurs pourront ainsi admirer ces tableaux consacrés à la vie féminine et observer en direct l'apprentissage des élèves plasticiens dans nos ateliers qui existent depuis 3 ans», a déclaré à la presse M^{me} Rahil Nedjma, galeriste.

Les couleurs chatoyantes des œuvres de quelques-uns des créateurs les plus connus du pays happent les regards dès l'entrée de l'exposition. Les femmes, seules, préoccupées ou tristes chez Bourdine, Guita et

Ghanem ou en groupes joyeux chez Bara y côtoient celles de Hssissen qui se délassent dans les vapeurs du hammam ou sur les terrasses de la Casbah d'Alger.

«Pensées lointaines», huile sur toile de Bencheikh Bachir représente une femme en «Mlahfa» (voile auressien) assise sur le seuil d'une maison traditionnelle, le visage reposant sur la paume de la main dans cette pose qui est synonyme de malheur partout en Algérie.

Des silhouettes féminines ployant sous des fagots s'éloignent d'elle, longeant une ruelle où semblent s'être réfugiées toutes les détresses du monde.

Au contraire, la mariée du M'zab de Benyaa Farid est tout sourires sous ses

bijoux somptueux, tout comme l'irradiant visage de «Métamorphose», une composition mixte de Hafiane.

Chegrane donne à admirer des couples et des familles truculentes et pleines de vie, l'amour n'étant pas oublié dans cet échantillonnage graphique de la vie féminine.

Ainsi Abdelghani Rahmani, expose son ludique «Adam et Eve», jonglant entre fleurs et pomme sur un fond de nuit bleue. Les aquarelles fleuries de Mimi El Mokhfi, les univers complexes et ondoyants de Souhila Belbahar, Zahaf Hassina et Djahida Houadef semblent, entre fleurs, paillettes et papillons, restituer aux femmes ce monde paradisiaque dont elle sont trop souvent exclues.

L.B.

Festival de Cannes

Le réalisateur iranien Abbas Kiarostami présidera le jury

Le réalisateur iranien Abbas Kiarostami présidera le jury de la Cinéfondation et des Courts-métrages du 67^e Festival de Cannes, a fait savoir jeudi un communiqué du Festival de Cannes. Le jury est composé également de l'actrice, réalisatrice et scénariste française Noémie Lvovsky, de la réalisatrice et artiste plasticienne brésilienne Daniela Thomas, du

réalisateur tchadien Mahamat-Saleh Haroun et du jeune réalisateur norvégien Joachim Trier. Ils auront à décerner trois Prix parmi les films d'étudiants d'écoles de cinéma du monde entier présentés dans la sélection Cinéfondation qui sera annoncée ultérieurement le jeudi 22 mai, lors d'une cérémonie qui sera suivie de la projection des films primés. Le Jury devra

également désigner la Palme d'or du court-métrage qui sera remise lors de la cérémonie du Palmarès, le samedi 24 mai. Abbas Kiarostami, réalisateur et scénariste iranien, compte parmi les plus grands auteurs du cinéma contemporain. Découvert internationalement avec «Où est la maison de mon ami ?», Abbas Kiarostami a présenté nombre de ses

films au Festival de Cannes, dont cinq en Compétition, à savoir «Au travers des oliviers», «Le Goût de la cerise» (Palme d'or 1997), «Ten», «Copie conforme» et «Like Someone in Love».

Le 67^e Festival de Cannes se déroulera du 14 au 25 mai 2014, avec «Grace de Monaco» comme film d'ouverture.

M.K.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn Khaldoun
Samedi 08 mars :

Concert de musique animé par le chanteur Massi

Palais de la culture
Moufdi-Zakaria

Du 05 au 30 mars :
Exposition d'art plastique en hommage à Aïcha Haddad

Galerie Dar-El-Kenz
Jusqu'au 8 mars :

Exposition de l'artiste plasticien Zoubir Hellal intitulée «Ecoute petit homme».

Galerie Art 4 You
(Sacré Coeur, Alger)

Jusqu'au 15 mars :

Exposition de peinture «L'écho des périples» de Nadir Remita.

Manège El Hamri (Oran)
Jusqu'au 20 mars :

Cirque Amar

Centre culturel de Oued
Koriche

Du 06 au 20 mars :

Soirées chaabi

Judi 13 Mars :

Soirée chaabi avec Tahar Zahani et Kamel Belkhirret.

Vendredi 14 Mars :

Soirée chaabi avec

Noureddine Allane et Bour

Yacine.

Judi 20 Mars :

Soirée chaabi avec Sergoua

Mohamed, Mazira Kamel et

Lagab Mohamed.

Coup-franc direct



L'étalage du linge sale

Par Anouar M.

En procédant à la suspension du président de l'USC, Abdelmadjid Yahy, Mohamed Raouraoua ne s'attendait pas sans doute à ce que ce dernier réplique de cette manière en étalant le linge sale en public. C'est que Yahy s'agrippe toujours à son raisonnement, à savoir qu'il n'a fait que dire la vérité et qu'il fallait revoir les prérogatives de la FAF et son président qui détenait tous les pouvoirs sur les commissions qui devaient être dirigées par la LFP. Il dira ensuite que Raouraoua s'est comporté en «dictateur» et a «réglé ses comptes» avec lui. Le président de l'USC, suspendu à vie de toute fonction au sein de son club et écarté de la scène sportive, affirme que ce Raouraoua ne peut avoir aucune mainmise sur son club vu qu'il s'agit d'une SSPA, qu'il détient toutes les actions, l'invitant à les racheter toutes s'il souhaite l'en écarter. Jusqu'où ira cette affaire entre les belligérants qui ne semblent pas décidés à lâcher prise et continueront à «se tirer dessus»? Le football national paye le prix de certaines décisions unilatérales et incompréhensibles, alors que l'AG de la FAF est souveraine et devrait être consultée à chaque changement. A. M.

Championnats de Ligues 1 et 2 Mobilis, nouveau parraineur de la LFP

La Ligue de football professionnel (LFP) et l'opérateur public de téléphonie mobile «Mobilis» ont signé, jeudi à Alger, un contrat de sponsoring du championnat d'Algérie de Ligues 1 et 2 pour trois ans avec effet immédiat. La cérémonie de signature du contrat de sponsoring s'est déroulée au



siège de l'entreprise en présence des présidents de la FAF, Mohamed Raouraoua, de la Ligue de football professionnel, Mahfoud Kerbadj, et du directeur général de Mobilis, Saâd Damma. Avec la signature de ce contrat qui court jusqu'en 2017, le championnat professionnel de L 1 et 2 sera désormais baptisé

«Championnat Mobilis Ligue 1 et Ligue 2». Le président de la LFP, Mahfoud Kerbadj, s'est félicité de la signature de ce contrat de partenariat avec l'opérateur public de téléphonie mobile qui sera, selon lui, «très bénéfique» pour le football national, notamment pour les clubs professionnels.

Cérémonie de remise des chèques à certaines équipes de la wilaya de Boumerdès Des mécontents parmi les présidents de club

Le wali privilégie les anciennes équipes tout en ignorant les autres équipes. Une première à Boumerdès où le wali Kamal Abbas, dans une cérémonie organisée jeudi dernier au siège de la wilaya, a attribué des chèques à certaines associations sportives de la wilaya qui évoluent dans diverses divisions de championnat de football. Ainsi, l'équipe locale de Khemis El Khechna qui joue les premiers rôles dans le championnat national de football amateur a bénéficié de 503 millions de centimes, la Raed de Boumerdès qui occupe le milieu du tableau en inter régions de 400 millions de centimes, l'ES Baghlija classée lanterne rouge avec 7 pts, devancée de 10 pts par l'avant-dernier dans le championnat de division régionale une, de 270 millions et la JS Bordj-Menaïel, qui évolue dans le championnat division régionale deux et occupe la 3^e place avec 31 pts derrière le premier GB avec 37 pts et la JST avec 35 pts, de 200 millions. D'autres équipes bien classées n'ont bénéficié d'aucun sou pour ne citer que le chabab de Zemmouri classé 4^e de son groupe. Quant aux autres équipes de la division régionale, entres autres la JS Boumerdès, le NRB Sidi-Daoud et la JRA Zaatra, elles sont livrées à eux-mêmes. Des dirigeants de certains équipes indiquent que le wali a privilégié les équipes de renom pour ne citer que la JSBM par rapport à d'autres équipes qui évoluent dans le même palier de la division régionale. Néanmoins, ils ajoutent que l'équipe de Khemis El Khechna mérite beaucoup plus pour accéder en division supérieure et représenter la wilaya dans le championnat professionnel deux qui, selon eux, est à leur portée, et le Raed de Boumerdès pour se maintenir dans le haut du tableau. Il est à rappeler que des équipes de football de l'ère coloniale, AS Dellys, JSII sers, ES Thenia, CB Naciria et tant d'autres se sont éclipsées par faute de moyens financiers.

A. K.

Coupe arabe des clubs 2014 de handball L'ES Ain-Touta souhaite passer en demi-finales

L'Entente sportive d'Ain-Touta (division Excellence de handball) se fixe comme objectif d'atteindre «au moins les demi-finales» de la Coupe arabe des clubs vainqueurs de coupes, prévue du 19 au 29 mars à Mahdia (Tunisie), affirme, mercredi, le manager de l'équipe, Kamel Benali. S'exprimant peu avant une séance d'entraînement à la salle omnisports d'Ain-Touta, M. Benali relève que sa formation, «composée de bons éléments dont l'international Abdou Senouci, est ambitieuse et animée d'une grande volonté pour bien figurer lors de ce rendez-vous et représenter dignement l'Algérie et la wilaya de Batna». M. Benali, soutenant que son équipe est «mieux armée» que la saison dernière (5^e place au classement), a mis l'accent sur «la bonne ambiance» et la «détermination» qui règnent au sein du groupe.

Ligue 1 de football (22^e journée) Les Canaris à l'épreuve de l'ASO

La JS Kabylie sera en appel pour le compte de la 22^e journée du championnat de L1. Battue samedi dernier à Béjaïa lors du derby de la région face à la JSM Béjaïa, la formation kabyle recevra dans son antre du 1^{er}-Novembre la formation de l'ASO Chlef, en perte de vitesse après deux défaites de rang, dont une à domicile face au MC Alger (1-0) lors de la précédente journée.

Par Anouar M.

Les joueurs d'Azzedine Ait Djoudi devront impérativement réagir pour ne pas hypothéquer leurs chances de jouer pour une place sur le podium. De l'autre côté, un autre faux pas du club chélifien pourrait anéantir les espoirs des coéquipiers de Mohamed Messaoud de terminer la saison à une place honorable. Le MCE Eulma, auteur d'un carton face au CSC, recevra la JSMB qui aspire à sauver sa peau de la relégation. Les protégés du président Arres Harada, invincibles depuis quatre matches, partiront favoris, même s'ils devront rester vigilants devant les Béjaouis qui ont montré de bonnes

dispositions lors du derby de la Kabylie face à la JSK. Les joueurs de Hassan Hammouche seront appelés ainsi à confirmer leur succès, devant une formation du MCEE, intraitable à domicile. Le RC Arbaâ, vainqueur de l'ES Sétif (1-0), se rendra à Bordj Bou-Arréridj pour croiser le fer avec le CABBA, qui lutte pour son maintien. Une autre fausse manœuvre des joueurs de Mustapha Biskri, sur le départ, pourrait sérieusement hypothéquer les chances de la formation de Bordj dans la course pour son maintien parmi l'élite. L'USM Harrach, dont le président Mohamed Laïb est revenu aux affaires du club, recevra le CRB Ain Fekroun, avec la ferme intention de l'emporter pour



Les Canaris souhaitent se relancer face à l'ASO

quitter le ventre mou du classement, et s'approcher davantage du maintien. Le CRBAF, premier relégable, devra négocier à bon compte cette rencontre pour décrocher un bon résultat qui lui permettrait de continuer sa mission de sauvetage dans la sérénité. Le stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa abritera une rencontre entre deux mal-classés, le MO Béjaïa et le MC Oran, dans un match à «six points» pour les deux protagonistes. Le CR Belouizdad,

qui a renoué avec la victoire sous la houlette du duo Henkouche-Yahi, se déplacera à Béchar pour croiser le fer avec la JS Saoura, dans une mission difficile pour les Rouge et blanc. A. M.

Le programme des rencontres

Samedi 8 mars :

- JSS-CRB (15h00)
- MOB- MCO (18h00)
- USMH- CRBAF (15h00)
- MCEE- JSMB (15h00)
- CABBA- RCA (15h00)
- JSK- ASO (15h00)

Après le match amical face à la Slovaquie

Halilhodzic n'a pas pris de décision pour la liste des 23

Moins de 100 jours de la Coupe du monde de football, le choix des 23 joueurs de la sélection algérienne qui vont disputer le rendez-vous brésilien (12 juin-13 juillet) devient un «casse-tête» pour le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, qui a vu ses cartes chamboulées après le «bon rendement» de ses joueurs face à la Slovaquie en match amical (victoire 2-0) mercredi au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

Le coach national, lui-même, l'a reconnu dans ses déclarations d'après-match, affirmant qu'il s'attendait à «une mission difficile» pour dresser la liste finale des joueurs qui seront concernés par la fête planétaire à laquelle l'Algérie participera pour la deuxième fois de rang et la quatrième de son histoire. Face à la Slovaquie, les coéquipiers du capitaine Madjid Bougherra ont présenté une bonne copie, selon les observateurs. Leur production est de bon augure en prévi-

sion de la Coupe du monde, de l'avis aussi du patron technique de la sélection. Pourtant, le onze aligné par le technicien bosnien a connu des nouveautés, comme l'apparition pour la première fois de l'arrière-droit Aissa Mandi (Reims, France), et le milieu Nabil Bentaleb (Tottenham, Angleterre). Idem pour le milieu offensif, Zinedine Ferhat (USM Alger), sauf que ce dernier a fait son entrée en cours de jeu (61^e minute). D'autres joueurs comptabilisent jusque-là peu de rencontres sous les couleurs des Verts, ont eu, cette fois-ci, la chance de débiter le match, à l'image de Lyacine Cadamuro (Real Majorque, Espagne), Faouzi Ghoulam (Naples, Italie), Amine Zemamouche (USM Alger) et Abdelmoumen Djabou (Club Africain, Tunisie).

donné «pleine satisfaction», a affirmé l'entraîneur national, qui a voulu profiter de cette joute amicale pour mieux connaître certains éléments, surtout qu'il ne reste que deux rencontres amicales au menu des Algériens (face à l'Arménie et la Roumanie) avant de s'envoler au Brésil. C'est la raison pour laquelle des cadres de l'équipe, à l'image de Carl Medjani, Medhi Lacen, Adlene Guedioura, Foued Kadir, Rais Mbolhi, Yacine Brahimi, ou même Rafik Halliche, n'ont pas été alignés d'entrée, ou n'ayant pas pris carrément part au match. Et comme Halilhodzic a laissé entendre que les titulaires dans ce match face à la Slovaquie ont saisi leurs chances, la concurrence est relancée de plus belle dans l'effectif de l'équipe nationale, et ce, au niveau de tous les compartiments. Les prochaines semaines seront ainsi décisives pour la plupart des joueurs de l'équipe nationale dans la course à une place dans la liste des 23.

La «bataille» se poursuivra en clubs

Les six joueurs en question ont

Pelé

«L'Algérie peut surprendre au Brésil»

L'ancienne star du football mondial, Edson Arentes Do Nascimento dit Pelé, a estimé mercredi à Alger que la sélection algérienne «peut surprendre» lors de la Coupe du monde 2014 qui se tiendra au Brésil l'été prochain (12 juin-13 juillet), et à laquelle elle participera pour la deuxième fois de rang, et la quatrième de son histoire. «Le football n'est pas une science exacte. Il est plein de surprises, et la sélection algérienne est capable d'en créer une lors du Mondial brésilien», a déclaré Pelé lors d'un point de presse animé à l'hôtel Aurassi, au lendemain de son arrivée à Alger sur invitation de Coca-Cola, dont il est l'ambassadeur sur le plan international. «Je peux citer plusieurs exemples de surprises enregistrées dans les phases finales de la Coupe du monde, à l'ima-



ge de celle de 1986 au Mexique, lorsque la France, qui n'était pas favorite pour vaincre le Brésil, nous a pourtant battu, ou lorsque l'Algérie l'a emporté face à l'Allemagne en 1982 en Espagne», a ajouté l'ancien célèbre N.10 de la Seleçao. Pelé (73 ans), qui a parrainé le tournoi annuel de la Copa

Coca-Cola, a donné le coup d'envoi du match amical, Algérie-Slovaquie, mercredi au stade Mustapha-Tchaker de Blida, le premier dans le cadre des préparatifs des Verts pour le rendez-vous footballistique planétaire.

Avant cette rencontre amicale, Algérie-Slovaquie, Pelé a remis un trophée au vainqueur du match qui opposera une sélection des meilleurs joueurs de Copa Coca-Cola d'Algérie, face au vainqueur de la même épreuve au Brésil.

Commentant son séjour en Algérie, qu'il visite pour la troisième fois après celles de 1965 et 1969, quand il avait affronté en amical la sélection nationale à Oran avec le Brésil (victoire 3-0) et Santos (1-1), l'orateur s'est dit «très content» de revoir un pays «aussi beau».

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Point d'ordre Les gageures d'une «révolution»

Par Nazim Rochd

Il faut vraiment faire dans la naïveté ou dans le cynisme pour considérer que la destitution du président ukrainien est le fait d'une révolution. Il faut aussi faire dans l'angélisme pour croire que la Russie allait laisser faire, sans réagir, et que la population ukrainienne était dans sa totalité pour le coup d'Etat qui a renversé un pouvoir démocratiquement élu. L'ancien ministre français, Jean-Pierre Chevènement, en parle en ces termes : «C'est une révolution mais on peut aussi appeler cela un coup d'Etat», cela «dépend du point de vue où l'on se place». Mieux informé, un ex-agent la Centrale Intelligence Agency (CIA), Scott Rickard, a livré la réalité des faits à la chaîne internationale Press-TV. Selon lui, les Etats-Unis et l'UE travaillaient à la déstabilisation de ce pays depuis plusieurs années et, son pays à lui seul a versé plus de cinq milliards de dollars aux protestataires. Ce, à travers principalement le fondateur du site de ventes aux enchères eBay, Pierre Omidyar, et le joueur en bourse, George Soros. Mais, quelles que soient les lectures que la propagande atlantiste veut faire admettre, l'Ukraine est bien engagée dans un processus qui risque de déboucher soit sur une guerre civile, soit sur un dépeçage en bonne et due forme. D'un côté les populations hostiles au nouveau pouvoir, et les russophones en général, de l'autre les partisans des putschistes. L'Union européenne, menée par l'Allemagne aux dents longues et la France «socialiste» en fer de lance, poussée par les Etats-Unis, qui croit en son destin à l'est, n'est pourtant pas si unie qu'elle le paraît. Beaucoup de voix sont

particulièrement tièdes ou opposées à une aventure qui a la particularité de présenter de sérieuses gageures, dont la moindre est l'instauration d'une Guerre froide préjudiciable aux climats politique en Europe. Ce qui inquiète certains politiques français, tel l'ex-Premier ministre de droite François Fillon, qui considère qu'il faut dialoguer avec les Russes et qu'«on ne peut pas désigner les Russes comme les seuls auteurs de troubles» et qu'«il y a aussi des erreurs qui ont été commises par le nouveau pouvoir de Kiev». L'ironie de l'histoire est que le pouvoir déchu, en refusant de signer les accords avec Bruxelles, craignait fondamentalement un soulèvement populaire contre lui, du fait des mesures drastiques que ces accords stipulaient contre le niveau de vie des Ukrainiens et contre les intérêts des industriels du pays. Ce même pouvoir n'avait pas hésité à contracter, en novembre 2013, avec la multinationale étatsunienne «Chevron», l'exploitation conjointe avec la société nationale ukrainienne «Nadra of Ukraine» du gaz de schiste situé dans l'Ouest de l'Ukraine. La durée de l'accord porte sur cinquante ans. L'objectif étant d'assurer à moyen terme l'autosuffisance en gaz. Il n'aura quand même pas souscrit à l'essentiel, celui de se soumettre aux conditions du néolibéralisme. Ceux qui ont été propulsés par la «révolution» en cours, si elle atteint à son aboutissement programmé sans troubles majeurs et/ou sans partition du pays, devront malgré la radicalité de leurs orientations économiques et politiques affronter une sérieuse opposition populaire à leur inféodation à l'alliance atlantique.

N. R.

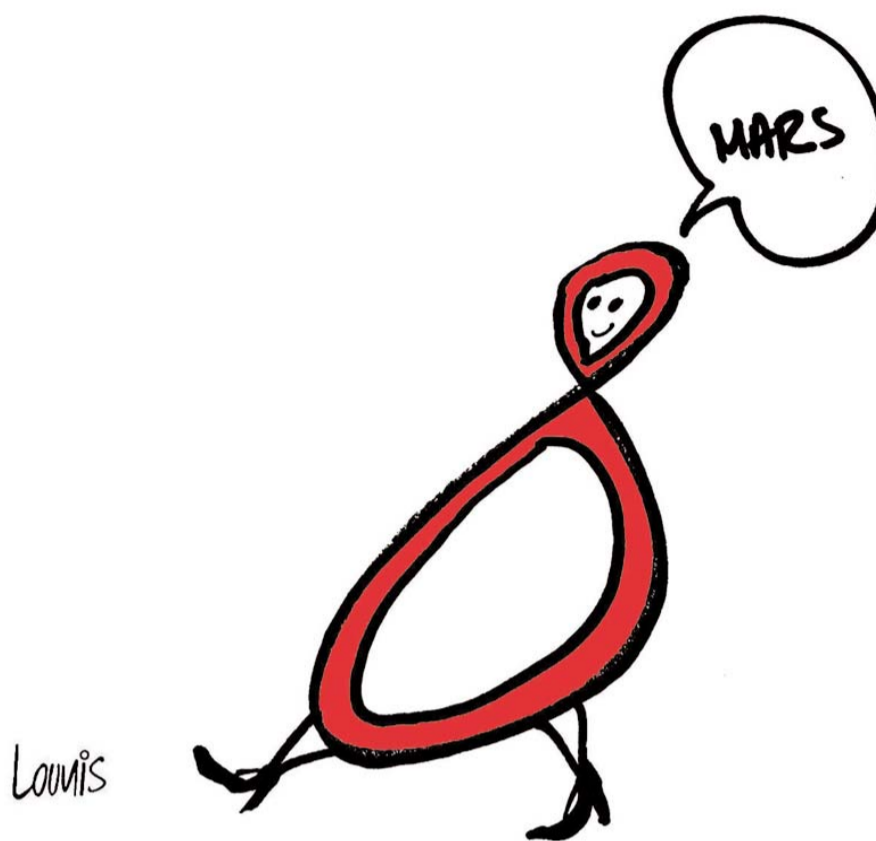
Ihaddaden

Un cambrioleur sous les verrous

LA SÛRETÉ urbaine du 3^e arrondissement d'Ihaddaden a arrêté un individu répondant aux initiales A.A. âgé de 30 ans, auteur d'une tentative de vol des tuyaux de cuivre des vespasiennes du centre pédagogique des enfants inadaptés mentaux d'Ihaddaden. Une plainte a été déposée dans la matinée contre X, par le directeur du centre pour «tentative vol et dégradation des tuyaux des urinoirs». «L'individu a été surpris par les agents de sécurité du centre vers 3h du matin, en train d'arracher les tuyaux de cuivre des vespasiennes», selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Ils ont réussi à le maîtriser et l'ont remis par la suite à la police. Il a été placé en détention pour tentative de vol de nuit, avec dégradation de biens d'autrui, ajoute la même source.

H.C.

Journée internationale de la femme



Djalou@hotmail.com

Criminalité

Arrestation de l'auteur d'un infanticide

■ L'auteur présumé d'un infanticide, commis récemment dans la commune de Faydh El Batma (50 km à l'est de Djelfa), vient d'être arrêté par la Gendarmerie nationale, a-t-on appris jeudi auprès du commandant du groupement de wilaya de ce corps de sécurité.

Par Safy T.

«L'auteur présumé de cet infanticide est une femme âgée de 30 ans. Elle n'est autre que la femme de l'oncle de la victime. Son arrestation est intervenue après l'aveu de son forfait qui ne lui a été arraché qu'au bout de sept interrogatoires», a précisé le commandant du groupement de la

Gendarmerie nationale, le lieutenant colonel Hamdouche Ali, lors d'un point de presse. Les faits de l'affaire, tels que rappelés par cet officier, remontent au 16 février dernier, quand fut signalée la disparition de l'enfant en question (7 ans). Toutes les recherches entreprises pour le retrouver furent vaines. La dépouille de la victime fut retrouvée dans un sac, au matin du

jour ayant suivi sa disparition, devant la porte du domicile parental, par un citoyen qui en a alerté la Gendarmerie nationale. Selon la gendarmerie, l'auteur présumé de ce crime se serait débarrassé de l'enfant «de peur qu'il ne la dénonce après qu'il l'eut surprise en situation d'adultère». La mise en cause devait être déférée devant le parquet de Mesaâd ce jeudi. S. T.

Lutte contre la drogue et la délinquance

Des plaquettes de psychotropes et des cannettes de boisson saisies

Pour commerce et consommation de produits prohibés sans autorisation, un citoyen répondant aux initiales A.T, âgé de 30 ans, a été arrêté par les éléments de la sûreté de daïra de Bordj-Menaïel, indique un communiqué de la direction de la sûreté de wilaya. Selon ce dernier, le mis en cause écoulait sa marchandise au niveau du marché «El Djemaa» du centre ville de Bordj-Menaïel, fréquenté généralement par des chefs de familles, des personnes âgées et des femmes venues faire leur emplettes. Le dealer propose son produit sans se soucier, voire sans aucun respect pour les usagers et les marchands qui activent au niveau de cette structure. D'ailleurs, c'est sur la base d'une information parvenue au siège de la sûreté que les policiers se sont rendus sur les lieux avant d'interpeller le mis en cause. Au cours des interrogatoires, ce dernier a reconnu les faits. Au moment de son arrestation il disposait de 10 plaquettes de psychotropes destinées à la vente et d'une importante

somme d'argent, produit de la rente de la journée, précisera le communiqué. Le mis en cause a été présenté au parquet et entendu par le magistrat instructeur du tribunal territorialement compétent qui a ordonné sa mise en détention au centre de rééducation de Bordj-Menaïel pour les chefs d'inculpation «détention et commerce de psychotropes».

Par ailleurs, dans une autre opération «coup-de-poing» effectuée dans un autre quartier

de la ville, les policiers de ladite sûreté ont procédé à la saisie de 1 640 cannettes de boissons alcoolisées destinées à la vente et plus particulièrement dans le milieu juvénile.

Ainsi, les policiers de la lutte contre la drogue et les stupéfiants intensifient la pression sur les réseaux de malfaiteurs qui écumant les grands centres urbains pour ne citer que Bordj-Menaïel, Boudouaou, Ouled Moussa et Khemis El Khechna. A.K.

Vol à l'arraché

«Tonton» arrêté par la police

La brigade de la police judiciaire de la sûreté urbaine du 7^e arrondissement a mis fin aux agissements d'un individu, suite à des rondes effectuées récemment. «Ce dernier est l'auteur d'un vol à l'arraché avec agression sur un citoyen», indique la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya. Il s'agit de M.A., âgé de 39 ans, connu sous le sobriquet de «Tonton». Il réside au

niveau de la rue Chabati et a été fouillé par les policiers qui ont découvert dans ses poches le téléphone portable de la victime qui se recueillait sur la tombe de son défunt frère au cimetière de Sidi-Ouali. L'auteur du vol a été placé en détention préventive le 4 du mois en cours par le procureur de la République du tribunal de Béjaïa pour «vol avec agression».

H.C.